

FEMMES ET CONQUETE DES DROITS

*** FEMMES ET CONQUETE DES DROITS**

*** Violette DAGUERRE**

*** Commission Arabe des Droits Humains**

5, rue Gambetta- 92240 Malakoff

Tél & Fax 0033140921588 0033146541913

E. mail: achr@noos.fr www.achr.nu

*** Al ahali editors**

Damas- B.O.Box 9503

Tel 00963113320299 fax 0096311333542

odat-h@scs-net.org

*** Editions Eurabe**

33, rue P. V. Couturier

92240 Malakoff- France

eurabe@live.com

ISBN: 2-914595-57-3

EAN: 9782914595575

Violette DAGUERRE

**FEMMES ET
CONQUETE DES DROITS**

Janvier 2010

Je dédie ce livre à Nala et Haytham

INTRODUCTION

La femme, où qu'elle se trouve, traverse durant sa vie plusieurs étapes, dont l'homme, père, frère, mari, ami ou fils, est le pivot. Il arrive que cette relation indispensable et naturelle soit empreinte d'une certaine difficulté, voire d'une grande souffrance. En tout cas, de lutte pour s'imposer, se construire et se forger une personnalité, avec, mais aussi en opposition à l'autre sexe.

Aujourd'hui, le nombre des femmes qui se révoltent contre les traditions ne cesse d'augmenter par rapport à celles qui se montrent obéissantes et soumises. Les luttes des deux derniers siècles ont véhiculé pour l'ensemble de l'humanité des idées libératrices qui exigent l'égalité des droits, et ce indépendamment du sexe, de la couleur de peau et de l'appartenance nationale. Le combat pour la démocratie au sein d'institutions interétatiques a eu de son côté un grand rôle dans l'affermissement d'idées nouvelles en vertu desquelles les droits de la femme font partie des droits de la personne. Les combats des mouvements féministes ont de leur côté ouvert de vastes champs devant la femme, et quelques victoires ont été acquises ici et là. Par conséquent, le recul de la domination patriarcale s'est fait sentir, encore qu'à des degrés divers, dans toutes les sociétés et cultures.

Le travail des femmes dans les sociétés capitalistes basées sur le salariat, leur accession aux divers champs ouverts au développement scientifique, leur participation à l'enrichissement et à la croissance économique ont quant à

eux permis de changer leur image jusque-là infériorisée, et de lever certaines entraves à leur investissement du domaine public dans ses dimensions économiques, politiques, sociales et culturelles. La femme s'est mise à revendiquer sa liberté et ses droits, s'affirmant davantage dans la société et pas seulement au sein de la famille. Elle se voit de plus en plus comme une citoyenne ayant les mêmes droits et les mêmes devoirs que l'homme, et non comme un être dépendant. Et bien qu'elle ne réussisse pas toujours à se défaire de l'image que lui renvoie l'homme, elle n'en est plus totalement prisonnière.

Dans les pays occidentaux, où l'affirmation de soi est plus forte et l'institution du mariage en recul, on voit augmenter le nombre de femmes qui ne courent plus derrière le mariage ou les enfants, et qui veulent profiter de leur vie par le biais d'autres satisfactions, professionnelles notamment. A l'inverse, le mariage reste dans les pays arabes la principale priorité des femmes. Et même si une proportion de plus en plus importante parmi elles n'en font pas leur priorité, beaucoup sont mariées moins par conviction qu'à cause de facteurs propres à leurs sociétés.

Au regard des différences, plus ou moins grandes, qui existent aussi entre les sociétés arabes elles-mêmes, on peut affirmer, que les femmes vivent, malgré leur révolte contre leur situation, et nonobstant les quelques droits obtenus, dans une grande situation d'inégalité par rapport aux hommes. En dépit de diplômes supérieurs et un statut professionnel élevé, elles demeurent avant tout tributaires de la famille. Dans le champ public, leurs priorités restent différentes de celles des hommes. Aussi, à qualification

égale, voire supérieure, elles restent cantonnées à des postes de moindre influence.

La majorité des Etats de la région euro-méditerranéenne, objet de notre étude, a ratifié le traité contre la discrimination à l'égard des femmes et les deux protocoles relatifs aux droits civils et politiques, sociaux, culturels et économiques. Malheureusement, cette ratification et l'inscription de ces instruments dans les constitutions et les législations locales ne garantissent en rien que les femmes ne soient pas bloquées dans la réalité. Pas plus que l'éducation n'implique la mise en pratique des principes appris.

De toute manière, les femmes dans le monde entier ne possèdent à ce jour que 1% de la richesse de l'humanité ; et alors qu'elles effectuent 70% du temps de travail, elles ne touchent que 10% du produit de leur labour. Beaucoup sont celles qui continuent à ne pas réclamer leurs droits, et à ne profiter d'aucun accès à l'éducation et au travail. Tandis qu'elles payent, notamment dans les pays en développement, un lourd tribut à la grossesse et à l'enfantement - premières causes de mortalité, du fait du sous-développement et de l'absence des services de santé nécessaires. Les statistiques des Nations Unies montrent que cette réalité coûte annuellement la vie à 515 000 femmes. Pour chaque décès, il y a 10 à 15 cas d'incapacité, voire de handicap, qui surviennent des complications liées à l'accouchement. Les femmes sont donc en danger à chaque nouvel accouchement. Naturellement, ce risque augmente avec le nombre des naissances.

Le coût en est ainsi un million d'orphelins environ par an. Le risque de mortalité chez ces derniers, surtout dans les deux ans qui suivent le décès de la mère, est de 3 à 10 fois supérieur à celui des enfants vivant en famille. Ce qui démontre s'il en est besoin que la discrimination contre les femmes en matière de travail, d'éducation, d'accès aux ressources financières, d'alimentation et de soins, a aussi de graves conséquences sur la reproduction humaine: les mauvaises conditions de vie de nombreuses femmes retentissent sur leur progéniture.

N'a-t-on pas trop souvent entendu que celle qui, avec la main droite berce le lit de son bébé, fait de la main gauche bouger le monde, et que derrière tout grand homme il y a une femme? Pourquoi donc les femmes ne sont-elles pas aidées à réaliser les miracles dont elles sont capables et restent-elles privées des conditions nécessaires à une vie digne?

Les textes ci-après, écrits à des périodes et occasions différentes, traitent de la question des femmes dans la région du pourtour méditerranéen. Cette présentation n'est pas faite seulement d'une manière descriptive, mais aussi analytique. L'éclairage des sciences humaines, et surtout la psychologie, nous a semblé indispensable dans notre tentative d'approche des comportements humains et d'explication des phénomènes de la vie en collectivité.

CHAPITRE 1

LA CONDITION FÉMININE À L'AUBE DU 21^{ÈME} SIÈCLE

Le 25 novembre de chaque année est proclamé par l'ONU "Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes". Ces violences sont en effet une réalité universelle, constatée dans toutes les cultures, tous les milieux, âges et niveaux de formation. Elles se manifestent dans les villes comme à la campagne, exercées le plus souvent par une personne connue de la femme, faisant que la famille s'avère malheureusement être le lieu le plus dangereux.

Tour d'horizon

Selon des estimations de la Banque mondiale, au moins 20 % des femmes dans le monde ont été sexuellement ou physiquement agressées, avec 120 millions de fillettes mutilées sexuellement chaque année, victimes d'excision.

En Inde, des enquêtes indiquent que plus de 40 % des femmes mariées affirment avoir été frappées ou sexuellement agressées pour des motifs tels que la jalousie ou autres prétextes. Dans ce pays, 5 femmes sont brûlées chaque jour pour des problèmes liés à la dot. Les veuves indiennes hindouistes sont parfois brûlées sur le

bûcher funéraire du mari, et dans tous les cas déconsidérées et réduites en esclavage par leurs belles-familles.

En 2002, la Fédération des femmes chinoises a enregistré 36 600 plaintes pour violence conjugale, mais les faits sont rarement rapportés aux autorités. Selon une enquête dans une région rurale, la moitié des incidents sont réglés au sein de la famille ou du village et dans un tiers des cas, les victimes se vengent.

La sélection avant la naissance et les meurtres de petites filles font que des dizaines de millions de femmes sont "manquantes" en Chine et en Inde.

En Égypte, 35% des femmes affirment avoir été violées par leurs époux. Alors qu'en Algérie, lorsque la femme consulte une structure hospitalière, après avoir été battue, et obtient un certificat médical de moins de 15 jours d'arrêt de travail, la justice n'en tient généralement pas compte, estimant que c'est une affaire bénigne. La police y contribue en décourageant les femmes qui se rendent dans ses locaux pour porter plainte contre le mari ou le fils.

En Tunisie, où les lois concernant les femmes sont les plus avancées dans la région, les femmes, mineures ou adultes, sont quotidiennement victimes de violences multiples. Celles-ci ne sont pas le lot que d'une seule catégorie de femmes: elles frappent les scolarisées comme les non-scolarisées, les femmes ayant un niveau d'enseignement supérieur ou primaire, les sans profession ou celles occupant un emploi rémunéré. Le viol, l'inceste, la pédophilie les frappant, demeurent des pathologies sous-déclarées. L'argument religieux est

souvent invoqué et la majorité des agressions restent impunies et leurs auteurs trop rarement inquiétés. Les femmes portent peu plainte par peur ou par honte d'éclabousser leur réputation et celle de leur entourage d'une "publicité" indésirable et difficile à assumer, quand ne s'y ajoute pas directement un sentiment de culpabilité.

Dans les zones de conflit armé, la situation est pire. Les forces gouvernementales et les groupes armés commettent en toute impunité des atrocités contre les femmes. En Palestine, en Irak, en Afghanistan, les guerres n'ont fait qu'accroître les souffrances des femmes en jetant un nombre considérable de réfugiés sur les routes et dans des camps. Les femmes, tout comme les enfants et les populations les plus défavorisées, en sont les premières victimes.

Rarement évoquée, la situation des femmes de Palestine est en plus minée par les lois sexistes et les traditions patriarcales. Le mariage reste plus une transaction entre deux familles que l'aboutissement d'une histoire d'amour entre deux personnes. Une fois mariée, il reste très difficile pour une femme de divorcer sans le consentement de l'époux qui, lui, a le droit à la polygamie. Cette réalité est encore plus grave dans les pays du Golfe.

Les revendications des Afghanes pour leurs droits, en dépit de quelques avancées démocratiques, n'ont pas été entendues. Contrairement à ce qu'on prétend, les États-Unis et l'Alliance du Nord ne s'en sont nullement préoccupés. Pour bon nombre de femmes, la déception est rude. Si les talibans n'occupent plus le devant de la scène politique, leur mentalité perdure avec les seigneurs

de la guerre qui occupent les postes clés au sein du gouvernement et, ont, pendant des années, commis de très graves atteintes aux droits des femmes.

Si le modèle de société patriarcale en est responsable, du fait d'avoir engendré une violence spécifique à l'encontre des femmes par l'assignation aux hommes et aux femmes de fonctions et de positions sociales inégalitaires, dans les pays occidentaux ce système social est en régression. On est passé d'un régime de domination masculine impliquant l'infériorisation des femmes à un régime de complémentarité. Certes, de nouveaux rapports sociaux entre les sexes sont en train d'apparaître, mais cela continue à se heurter à des enjeux de pouvoir et de domination. Bien que les ménages modernes soient basés sur la complémentarité des rôles, des dérives inégalitaires persistent et d'autres motifs sont derrière cela. Nous y reviendrons.

Bien entendu, la violence est de différents types: physique, sexuelle, psychique. Elle va des coups, menaces de mort, utilisations d'armes à feu etc., à la violence psychologique, moins apparente, mais plus subtile. Celle-ci accompagne les autres formes de violence et ses conséquences sont ravageuses, même lorsque cesse toute violence. Les tactiques peuvent aller de la violence verbale (injures, accusations, culpabilisations, humiliations) au manque de respect, abus de pouvoir et de confiance, démission, déni de responsabilité, contrôle économique et isolement. Bref tout comportement dévalorisant ou destructeur quel qu'il soit.

En Europe, la violence domestique est, pour les femmes de 16 à 44 ans, la première cause de décès et d'invalidité, avant le cancer et les accidents de la route. Dans l'ensemble des quinze États de l'Union européenne (avant l'élargissement à vingt-sept), plus de 600 femmes meurent chaque année – presque deux par jour! – de brutalités sexistes dans le cercle familial. Et 25% des crimes concernent un homme ayant agressé sa femme ou sa partenaire.

Le profil de l'agresseur n'est pas toujours celui qu'on imagine. On a tendance à associer cette attitude meurtrière à des personnes peu éduquées, issues d'un milieu défavorisé. C'est une erreur! Un rapport du Conseil de l'Europe affirme que «l'incidence de la violence domestique semble même augmenter avec les revenus et le niveau d'instruction (...) Aux Pays-Bas, presque la moitié de tous les auteurs d'actes de violence à l'égard des femmes sont titulaires d'un diplôme universitaire». En France, les statistiques indiquent que l'agresseur est en majorité un homme, bénéficiant par sa fonction professionnelle d'un certain pouvoir, avec une proportion très importante de cadres (67 %) et de professionnels de la santé (25 %).

Selon les pays européens, entre le quart et la moitié des femmes sont victimes de sévices. Au Portugal, par exemple, 52,8 % des femmes déclarent avoir été l'objet de violences de la part de leur mari ou de leur concubin. En Allemagne, trois femmes sont assassinées tous les quatre jours par les hommes avec lesquels elles vivaient, soit près de 300 par an. Au Royaume-Uni, une femme meurt dans les mêmes circonstances tous les trois jours.

En Espagne, une tous les quatre jours et près de 100 par an. En France, six femmes meurent chaque mois, à cause des agressions masculines domestiques. C'est-à-dire, une tous les cinq jours dont un tiers poignardées, un autre tiers abattues par arme à feu, 20 % étranglées et 10 % rouées de coups jusqu'à la mort.

On peut penser que les violences de genre sont plus fréquentes dans les pays «machistes» du sud de l'Europe que dans les États du nord. Ce n'est pas si sûr. La Roumanie apparaît, certes, comme le pays européen où la violence domestique contre les femmes est la plus grave: chaque année, pour chaque million de Roumaines, 12,62 en moyenne sont tuées par leurs partenaires masculins. Mais parmi les pays les plus féminicides, après la Roumanie se trouvent des pays où les droits des femmes sont les mieux respectés comme la Finlande, où 8,65 femmes sont tuées tous les ans, pour chaque million de Finlandaises. La Finlande est suivie par la Norvège (6,58), le Luxembourg (5,56), le Danemark (5,42) et la Suède (4,59), l'Italie, l'Espagne et l'Irlande occupant les dernières places.

Si chaque année, quelque 65 000 Danoises sont victimes de violence, seules 5000 d'entre elles déposent plainte, d'après la ministre danoise des Affaires sociales et de l'Égalité entre les sexes, qui note que cette violence a trop longtemps été considérée comme une affaire privée.

Des sources officielles aux États-Unis rapportent qu'une femme est battue toutes les quinze secondes et que 700 000 d'entre elles sont violées chaque année. En Suisse, une femme sur cinq a subi de la violence

physique ou sexuelle dans sa vie de couple. Deux femmes sur cinq ont connu de la violence psychologique.

En tout cas si les chiffres peuvent varier selon les différents pays, les souffrances et leurs causes restent identiques. Et si dans le passé, la violence contre les femmes au foyer était considérée comme une affaire privée, aujourd'hui, la communauté internationale l'a explicitement reconnue comme un problème qui engage la responsabilité de l'État. Elle peut provoquer de graves problèmes de santé à long terme, au-delà des dommages immédiats. Les répercussions physiques et psychologiques peuvent s'additionner et perdurer même lorsque cessent les violences. Souvent, toutes les agressions se cumulent.

Si les femmes de toutes classes sociales, races, religions et tranches d'âge supportent la violence des hommes avec lesquels elles partagent leur vie, quelques catégories sont bien plus vulnérables: les employées de maison et les femmes mariées contre leur gré. Les femmes pauvres et marginalisées sont particulièrement exposées aux mauvais traitements. Dans de nombreux cas, des politiques et des comportements racistes et sexistes aggravent la violence qu'elles subissent et accroissent leur vulnérabilité. Les femmes sont les premières à être touchées par le chômage et la précarité et elles continuent à gagner moins que les hommes, possèdent moins de biens et ont moins accès à l'éducation, à l'emploi et à la santé.

L'oppression de la sexualité des femmes est aussi une violence: ignorance de leur corps, soumission au désir et au plaisir des hommes, contrainte à la maternité, aux

mutilations sexuelles (excision, infibulation). C'est une autre violence de leur propre intimité, du rapport à leur corps lorsque ce corps devient un objet à entretenir et qui a une valeur marchande. La publicité présente la violence envers les femmes comme normale et anodine, drôle même, renforçant une sorte de complicité masculine et de tolérance à l'égard des comportements violents. Partout, il y a des femmes soumises aux violences liées à l'intégrisme culturel ou religieux: poussée de l'extrême-droite, lobby anti-IVG, interdiction de la contraception, port du voile, etc.

De leur côté, les normes de beauté, véhiculées entre autres par la publicité sont des violences psychologiques et physiques quotidiennes. Elles contraignent les femmes à des comportements autodestructeurs: honte de leur corps, anorexie, boulimie, régimes, port de vêtements qui déforment le corps, chirurgie esthétique. C'est le déni d'égalité des droits qui légitime cette appropriation violente de leurs corps au profit des hommes ou à des fins politiques. C'est d'autant plus sordide lorsque cette violence provient de personnes avec lesquelles elles partagent leur vie, des membres de leur famille, de leur communauté ou leurs employeurs.

Partie prenante de la société où ils vivent, les juges reflètent, quant à eux, ses valeurs culturelles, ses normes morales et ses préjugés. Pouvoir s'élever au-dessus des préjugés est le minimum requis pour l'administration judiciaire, mais la discrimination et l'incapacité d'analyser la violence exercée contre les femmes aboutissent à des partis pris quant à la façon d'instruire, de décider et de légiférer.

Comment expliquer l'ampleur de ces violences ?

Les spécialistes (médecins, psychologues, psychiatres, juristes et responsables d'associations) s'accordent sur le fait que la tolérance sociale à l'égard de la violence domestique est le premier facteur de sa banalisation.

Mais, considérer le problème comme «relevant de la sphère privée» constitue un refus collectif d'assistance à personnes en danger. Car le privé est aussi politique. Ce type de violence est le reflet des relations de pouvoir historiquement inégales entre hommes et femmes, dues en particulier au système patriarcal, fondé sur l'idée d'une «infériorité naturelle» des femmes et d'une «suprématie biologique» des hommes. Or ce système doit d'abord être liquidé par des lois appropriées.

On admet que la femme endosse une certaine responsabilité, par sa manière de réagir, mais sa violence n'est pas du même ordre que la violence masculine. Le concept de «symétrie» en violence n'est pas valable et occulte la réalité du fait que l'analyse de la violence doit être liée aux rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes. Et ce n'est pas parce qu'elle se défend que la société est devenue matriarcale et qu'elle fait primer les droits des femmes sur ceux des hommes.

Que ce soit en France ou au niveau international, la femme n'a été reconnue comme une personne à part entière que très tardivement, à partir du changement d'une certaine conception sur l'être humain et ses droits. En 1945, l'ONU affirme l'égalité entre les femmes et les hommes. En France, ce n'est qu'à la suite de mai 68 et de l'essor des mouvements féministes à partir des années 70 que les premières avancées législatives eurent lieu. Le

modèle patriarcal, dans lequel la femme est restée sous l'autorité de l'homme a longtemps régi les comportements des uns et des autres. La morale religieuse a longtemps assujéti la femme à un rôle maternel et reproducteur. Mais, malgré la prise de conscience de l'envergure du problème, les moyens déployés restent faibles pour lutter contre ce fléau.

Manifester contre les violences faites aux femmes, c'est vouloir dénoncer les différents effets de leur domination par les hommes. Ces violences forment un véritable continuum qui s'exerce de l'espace privé à l'espace public, de la prime enfance à la vieillesse, de la plus subtile violence psychologique à la violence physique la plus brutale.

La violence des hommes à l'encontre des femmes s'exerce symboliquement dans l'assignation des places qui leur sont faites. Celles-ci rencontrent d'innombrables barrières dans l'accès aux domaines traditionnellement réservés aux hommes: sphère du pouvoir, des sciences, des techniques. Ces barrières font partie des moyens de contrôle de leur vie. Leur accès à l'autonomie est ainsi extrêmement limité entre dépendance économique et répression sociale du célibat. Si la violence domestique est un moyen utilisé par l'homme pour dominer sa compagne, elle a aussi des effets sur l'entourage, notamment sur les enfants qui ont une forte chance d'être perturbés dans leur développement. Et c'est ce qui est plus grave, surtout lorsque la transmission intergénérationnelle est très fréquente.

L'une des premières enquêtes en Europe (Enveff), considérée comme un outil scientifique permettant la

reconnaissance institutionnelle des violences contre les femmes, montre en effet que les violences conjugales lient violences physiques et violences psychologiques sur le long terme; ces dernières étant prédominantes et apparaissant comme une nouvelle «forme de domination d'un sexe sur l'autre». Car il faut bien faire la différence entre «conflits qui impliquent une réciprocité des agressions et violences qui définissent une situation d'emprise sur autrui, engendrant la peur et la culpabilité chez la victime». Au cours des trente dernières années, de nouvelles formes de conjugalité sont apparues ou ont été acceptées, mais la vie en couple reste cependant majoritaire.

Les violences n'ont pas pour autant diminué, au contraire. Si les femmes seules sont plus exposées aux violences, cependant le mariage ne protège pas de celles-ci. Pas plus que le capital scolaire, bien que l'inégalité des capitaux scolaires en défaveur des hommes soit pour les femmes un facteur de risque. Les femmes en situation précaire ou travaillant à temps partiel sont plus exposées que les autres. Les hommes violents sont, dans la plupart des cas, des «hommes ordinaires», même si certains profils ressortent: peur de non-reconnaissance, de l'affirmation de l'autonomie des femmes chez les hommes ancrés dans le système patriarcal, position de pouvoir dans la vie professionnelle.

L'enquête a aussi fait ressortir des facteurs sociodémographiques récurrents: les violences sont plus fréquentes contre les femmes de 20 à 34 ans, mais cela est peut-être dû à un effet de génération. Le rapport à l'emploi montre un fort lien entre violences et exclusion du monde

du travail. L'enquête montre que l'amour ne protège pas forcément des violences conjugales ; cependant il y a un lien étroit entre violences et absence de sentiments amoureux, tout comme l'infidélité et la multiplication des partenaires sont des facteurs aggravants. Les personnes victimes durant l'enfance sont plus touchées que les autres. Mais on ne peut pas parler de reproduction des violences sans être réducteur: les maris violents ne sont pas forcément des pères violents. Cependant, la répartition inégalitaire des rôles éducatifs est un facteur aggravant.

Concernant des violences sexuelles, qui sont «l'expression d'un rapport social fondé sur la domination et la négation de l'autre», on trouve de nombreuses particularités: les violences sexuelles sont des actes sexuels infligés à une personne qui les refuse. Il s'agit de l'imposition de l'acte, plus que de sa nature, et cela repose sur des enjeux de pouvoir et un rapport de domination. Dans la morale religieuse, la sexualité était une pratique maritale et fécondante, un devoir. Mais avec la révolution contraceptive et l'évolution des mentalités, grâce aux luttes des femmes, cela a changé. Ce qui fait qu'on trouve dans la typologie des viols que ceux-ci sont commis le plus souvent par un proche: ami, mari, ex-conjoint.

Concernant les violences au travail, être célibataire est un facteur aggravant ; et les femmes les plus touchées sont jeunes et travaillent dans un climat de constante pression psychologique. Certains emplois sont plus touchés que d'autres: les emplois traditionnellement masculins, ainsi que les emplois dits féminins, et érotisés dans l'imaginaire collectif (infirmières). Il y a aussi une différence entre espace privé et espace public: les violences sexuelles

commises dans l'espace public sont considérées comme plus graves, mais sont beaucoup plus rares. Au sein de l'espace public, il y a des facteurs aggravants: être parisienne, jeune et immigrées ou issue de l'immigration. Au statut d'immigrant se rajoute dans bien des cas la conception inégalitaire des relations entre sexes, dominante dans les pays d'origine et la religion pratiquée qui, dans certains cas, institue l'infériorité des femmes.

Sur l'échelle internationale, les comparaisons sont difficiles à établir, car dans des contextes sociaux différents, les protocoles d'enquête ne peuvent être identiques. Ni les avancées sur la question des femmes, ni les conceptions ne sont les mêmes d'un pays à l'autre. Il y a hétérogénéité dans les cultures et dans les lois, avec une perception et un seuil de tolérance des violences différents.

Mais d'une manière générale, les inégalités structurelles entre hommes et femmes contribuent aux violences. Surtout lorsque les femmes ont été conditionnées à des schémas culturels sur les rôles sexués et la soumission féminine. En tout cas, les personnes socialement et économiquement désqualifiées s'exposent à plus de risques; et plus les enfances sont difficiles, plus le risque de violence à l'âge adulte existe, avec la multiplication des expériences conjugales. Dans les pays où les violences contre les femmes sont dénoncées depuis longtemps, le seuil de tolérance et la perception peuvent être beaucoup plus sensibles. Ce qui explique en partie des taux plus élevés dans ces pays (c'est en particulier le cas en Finlande, au Canada et en Suède).

Les combattre requiert du temps, des moyens, de l'imagination et surtout une volonté politique. L'absence de celle-ci est derrière l'incapacité d'un État à assurer aux femmes les mêmes chances d'accès à l'éducation, au logement, à la nourriture et au travail. Par conséquent, cette discrimination contribue à leur faible participation dans les prises de décision. Ainsi, faire entendre la voix des femmes est essentiel pour leur permettre de contribuer à des politiques qui contrent les violences et luttent contre la discrimination.

La Charte Mondiale des Femmes pour l'Humanité est l'un des outils pour construire un autre monde, basé sur cinq valeurs: Égalité, Liberté, Solidarité, Justice et Paix. Il s'agit de proposer des pistes d'action pour renforcer l'efficacité d'un cadre d'intervention commun. Certaines avancées peuvent être notées: la législation sur les violences faites aux femmes s'est renforcée ici ou là. Car les pouvoirs publics se devaient d'agir contre des actes qui portent non seulement atteinte à l'intégrité, à la dignité et aux droits de la personne humaine, mais également aux principes fondateurs de la démocratie. On ne peut surtout pas réfléchir aux violences sans intégrer la dimension de l'égalité.

Dès l'école, les enfants doivent être sensibilisés au phénomène de la violence sexiste ou sexuelle, afin de faire de la mixité scolaire un mode d'apprentissage de l'égalité et du respect de l'autre. Les violences faites aux femmes constituent une violence spécifique perpétrée en raison du sexe de la victime, et sont générées par des apprentissages et une conformité à des rôles et des schémas sociaux différents pour les deux sexes.

Par ailleurs, la violence se déroulant le plus souvent dans la sphère privée, est de l'ordre de ce qui se doit d'être caché. Si cette violence met à jour des processus, conscients ou inconscients, d'emprise sur le corps des femmes, d'annexion de leur espace physique et symbolique, la principale difficulté pour elles est alors de dire l'indicible.

Si les femmes ont besoin de s'appuyer sur une législation les protégeant et leur garantissant la reconnaissance de la gravité de l'acte, il faut des lieux pour se reconstruire physiquement et psychiquement; des lieux d'accueil, d'écoute et d'hébergement des femmes victimes de violences. Il faut que l'action de l'État passe d'une vision réparatrice à une action préventive, agissant au niveau de la loi, donnant la parole aux femmes, communiquant sur le mal en informant les femmes victimes de violence sur leurs droits, les recours possibles et les associations de soutien.

Il faut rendre plus visible l'innommable, en impliquant l'opinion publique, avec l'aide de personnalités qualifiées et de représentants des services de l'État, des collectivités locales, des organismes sociaux. En termes de prévention, le rôle des médecins est très important, car les femmes ont recours au médecin en premier lieu. Les médecins peuvent à la fois constater les violences, aider les victimes à en parler et les orienter vers des structures d'accueil. Le développement de la formation initiale et continue des policiers et des gendarmes est également important pour l'accueil et l'écoute des victimes dans les commissariats et les gendarmeries. Le rôle des associations spécialisées et

des professionnels de la santé et du travail social est tout autant fondamental.

La violence masculine n'est pas inéluctable lorsqu'on œuvre pour rompre avec un certain conditionnement social. Pour cela il faut engager les hommes et mener des actions tout à la fois informatives, préventives, répressives et réparatrices.

*Conférence donnée le 26 novembre 2005 au WAFE à Cergy

CHAPITRE 2

ÉGALITÉ DES SEXES DANS LA RÉGION EURO- MÉDITERRANÉENNE

En vue de réaliser un espace commun de paix, de stabilité et de prospérité dans la région euro-méditerranéenne, la deuxième conférence ministérielle sur le renforcement du rôle des femmes dans la société, qui s'est tenue à Marrakech les 11 et 12 Novembre 2009, vient de s'achever. La déclaration des ministres des 43 pays réunis a évoqué l'adoption de «mesures visant à réaliser l'égalité entre les sexes, prévenir toute forme de discrimination et assurer la protection des droits de la femme». Elle a insisté sur le respect des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des femmes et des hommes, tels que définis en particulier dans la CEDAW, la CIPD, l'OMD.

Le maître mot de la conférence est que la participation égale des femmes et des hommes à toutes les sphères de la vie est un élément crucial de la démocratie et du développement durable. Car la participation des femmes est, non seulement un droit fondamental, mais une condition préalable au développement socio-économique de leurs pays. La conférence s'est achevée non sans

souligner l'importance de la première conférence ministérielle euro-méditerranéenne, consacrée au sujet et tenue à Istanbul du 14 au 15 novembre 2006, et ce dans la droite ligne de la Déclaration de Barcelone de 1995 et du Programme de travail quinquennal convenu lors du 10e anniversaire du partenariat euro-méditerranéen célébré à Barcelone en 2005.

Entre les dates des deux conférences, il y a eu notamment le sommet de Paris pour la Méditerranée le 13 juillet 2008, visant à relancer les efforts afin de transformer la Méditerranée en une zone de paix, de démocratie, de coopération et de prospérité ; et la conférence euro-méditerranéenne de l'emploi et du travail qui s'est tenue aussi à Marrakech les 9 et 10 novembre 2008.

A leur tour, d'autres engagements méritent d'être cités, notamment:

- le traité instituant la Communauté européenne (1957);
- la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979);
- le Programme d'action de la Conférence internationale des Nations unies sur la population et le développement (Le Caire, 1994);
- la Déclaration et le Programme d'action de Pékin (1995);
- la Déclaration du Caire qui a été diffusée lors du premier sommet des femmes arabes (2000);
- la Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire (2000) pour le développement;

- la Résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations unies sur les Femmes, la Paix et la Sécurité;
- le Plan d'action (2001) de l'Organisation des femmes arabes;
- la Déclaration de Tunis qui a été adoptée lors du sommet de la Ligue arabe qui s'est tenu en 2004;
- la Déclaration d'Alger qui a été adoptée lors du sommet de la Ligue arabe qui s'est tenu en 2005;
- les résultats de la 23ème session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies et la déclaration de la Commission de la condition de la femme adoptée lors de sa 49ème réunion (Mars 2005, Pékin + 10);
- la Déclaration de Khartoum qui a été adoptée lors du sommet de la Ligue arabe qui s'est tenu en 2006;
- le Consensus européen pour le développement (2006);
- les constitutions des pays partenaires qui reconnaissent le principe de non discrimination à l'égard des femmes.

La dernière Conférence de Marrakech a donc permis aux partenaires de l'Union pour la Méditerranée d'examiner les actions communes engagées depuis la 1ère Conférence ministérielle à Istanbul, et d'évaluer les progrès accomplis depuis la mise en place du cadre commun du plan d'action 2006-2011, pour le renforcement du rôle des femmes sur les plans politique, civil, social, économique et culturel, et la lutte contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.

Bien évidemment, ils ne pouvaient pas ignorer que d'importants défis restent à relever, notamment sous l'impact de la crise financière actuelle et du ralentissement

économique mondial, avec leur retentissement sur l'égalité des sexes et la vie des femmes. Ce qui entrave une pleine et égale jouissance de leurs droits fondamentaux et encourage la persistance des inégalités sur le marché du travail, empêchant les femmes d'atteindre leur indépendance économique; augmentant leur risque de tomber dans la pauvreté et l'exclusion sociale; accroissant leur sous-représentation dans les domaines politique, public et économique, notamment aux niveaux décisionnels; amplifiant leurs difficultés de concilier travail et vie de famille et exacerbant les phénomènes de violence de tout genre, y compris celle domestique ou sur les lieux de travail, contre les femmes migrantes, réfugiées et des zones rurales, ou la traite des femmes et des filles surtout en situation de conflits armés et d'occupation étrangère.

Situation qui doit normalement être combattue par l'adoption et l'application entre autres de mesures législatives et politiques, afin de prévenir la violence contre les femmes, et assurer leur protection et soutien, tout en poursuivant les auteurs de ces violences. Aussi, en facilitant l'égalité d'accès à l'éducation et à la formation professionnelle, en s'attaquant aux stéréotypes de genre dans les programmes scolaires comme dans les médias, et en permettant l'égal accès aux soins de santé et la reconnaissance des besoins de santé spécifiques des femmes.

Dans ce combat, on souligne le rôle important joué par la société civile en tant que partenaire précieux, non seulement dans le processus devenu irréversible de prise de conscience des droits des femmes et de leur

autonomisation y compris économique, mais également pour contribuer à la réussite des Objectifs de développement du Millénaire, dont l'un des éléments est l'élimination des inégalités entre les sexes à tous les niveaux d'ici 2015.

Si «la réalisation des objectifs du partenariat euro-méditerranéen ne peut se concevoir sans une participation pleine et entière des femmes du pourtour méditerranéen à la vie économique, sociale, culturelle et politique de leurs sociétés respectives», l'objectif affiché semble mettre la barre trop haute. Car cette participation pleine et entière se trouve aujourd'hui encore entravée, si ce n'est gravement hypothéquée, en raison des inégalités hommes-femmes inscrites dans les lois et dans les mentalités au sein des sociétés arabes.

Aussi, du fait du manque de volonté politique de ces pays, notamment ceux qui se trouvent dans une position de net recul, lorsqu'on prend comme indicateur les études mesurant l'ampleur du clivage entre les sexes à partir de quatre domaines fondamentaux: 1) économique (salaires, accès à l'emploi hautement qualifié), 2) de l'éducation (enseignement de base et supérieur), 3) politique (représentation dans les structures décisionnaires), 4) et de la santé (espérance de vie et ratio hommes-femmes).

Même si le phénomène de la violence fondée sur le genre reste international et mondial, il est nécessairement imprégné par des facteurs historiques, juridiques, économiques et culturels spécifiques. Dans le monde arabe, les activités ayant trait à l'élaboration, l'interprétation ou l'application de la législation sont essentiellement «une affaire d'hommes». En tant

qu'échantillon représentatif de la société toute entière, les législateurs, juges et avocats, ne sont pas sensibilisés à l'égalité des genres et à ce que les femmes disposent des mêmes droits que les hommes. Et si la culture juridique est ouvertement ou tacitement opposée à l'égalité des genres, cette égalité ne peut se concrétiser sans l'inscription des principes de l'égalité dans la loi. Donc puisque les discriminations se trouvent inscrites dans la loi, les droits des femmes sont obligatoirement bafoués ou non reconnus, que ce soit dans le droit de la propriété immobilière, de la succession, du mariage et du divorce, de l'obtention d'une autre nationalité, de la gestion d'un bien immobilier ou de la recherche d'un emploi.

C'est surtout le droit du statut personnel qui reste, dans la majeure partie du monde arabe, largement défavorable aux femmes. Et si le principe de l'égalité entre tous les citoyens est inscrit dans la Constitution ou dans les lois des pays méditerranéens participant au Processus d'Istanbul, pour bon nombre d'entre eux le droit familial régissant le statut légal de la femme empêche la pleine application du principe d'égalité. Le principe d'obéissance de la femme à l'homme est encore légalement applicable, réduisant aussi bien sa liberté de mouvement que son pouvoir de décision.

Par conséquent, mariages précoces ou forcés, enfermement dans un rôle de femme soumise aux besoins des parents, famille, mari et enfants, nécessité d'une autorisation écrite du père, frère ou mari pour avoir le droit de voyager font partie du paysage. Tout comme l'absence de recours juridique fiable et susceptible de la protéger ou d'assurer sa défense face à la violence

domestique ou conjugale, en cas de viol marital ou subi à l'extérieur du domicile.

Ainsi, des pratiques telles que la polygamie, continuent d'avoir lieu et d'être encouragées, même si certains pays y ont mis des restrictions pour les rendre impossibles. Une femme mariée à un étranger ne peut dans beaucoup de pays transmettre sa nationalité à son enfant, malgré les drames et les graves conséquences que cela peut produire sur sa progéniture dans certaines situations. Si une femme est tuée par un membre de sa famille, pour soi-disant crime «d'honneur», le tueur ne sera pas puni comme s'il avait commis un meurtre «ordinaire».

Un grand nombre de mariages sont également arrangés et même précipités afin de préserver l'honneur de la famille. C'est surtout dans les couches sociales plus défavorisées que la pression est plus forte sur les jeunes femmes afin d'accepter le candidat proposé, même si elles ont théoriquement le choix de le refuser. Un meilleur traitement est par contre presque toujours réservé aux hommes; même dans le cas d'une adhésion du pays à la Convention contre la criminalité transnationale organisée, qui vise à réprimer la traite des femmes et des enfants, le client de la prostitution ne se trouve généralement pas poursuivi.

En dépit de la violence physique qui est la plus visible de par ses traces, la plus pénible et la moins connue des maltraitements est la violence psychologique, corollaire des maltraitements physiques et sexuelles. Elle peut commencer même avant la naissance, et trouve forme dans le schéma inscrit dans l'imaginaire des parents. Quant aux violences sexuelles, elles sont les plus terrifiantes. La douleur

psychologique marque profondément leurs victimes et peut durer toute une vie, lorsque la violence est répétitive et intense. Elle est accompagnée généralement d'une peur paralysante, souvent à l'origine des hésitations à porter plainte.

Très fréquemment les femmes qui ont osé réagir, peuvent être amenées à se rétracter, sans obtenir l'aide nécessaire et la compensation du préjudice subi ; et à plus forte raison, la traduction de l'auteur de la violence devant la justice. Parfois, non seulement à cause de la désuétude du système et de sa bureaucratie, mais aussi du fait des risques de stigmatisation sociale, de perdre la garde de leurs enfants lorsque la plainte est contre le mari, ou tout simplement de leur dépendance financière vis-à-vis de lui.

Les abominations à l'encontre des femmes, dont certaines sont perpétrées par des proches, s'appuient sur un même fondement. Elles tirent profit de la prétendue inégalité entre les deux sexes. Car même lorsqu'une législation existe et s'applique, l'attitude patriarcale peut persister en l'absence de programmes d'aide, de leur mise en œuvre ou des procédures d'accompagnement des victimes. On peut dire même qu'à défaut de politiques efficacement développées par les autorités publiques pour prévenir les violences et punir leurs auteurs, c'est l'État qui se trouve mis en cause, et non pas seulement la famille ou la collectivité.

Aussi, pour que les lois puissent efficacement secourir les femmes, il faut surtout œuvrer pour un véritable changement des valeurs et une mutation des mentalités. Tout comme il est plus que nécessaire d'instaurer des quotas et une discrimination positive afin de voir les

femmes représentées au sein des cercles de décision dans les partis politiques, des assemblées et des gouvernements de leurs pays.

L'opinion publique arabe n'a pas, d'une manière générale, connaissance de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) de 1979, et de sa ratification par les pays participant au programme Euromed Egalité Hommes-Femmes (EGEP), ni de son implication quant à l'égalité aux yeux de la loi. Et si certains pays ne l'ont toujours pas signée, d'autres l'ont signée ou même ratifiée, en émettant des réserves sur certaines de ses dispositions. Ce qui fait que l'engagement international, lorsqu'il est assorti de réserves, est donc vidé de sa substance sur des points essentiels et sa portée se trouve ainsi limitée. Cependant, si beaucoup encore n'acceptent pas toutes les implications de l'égalité juridique entre les femmes et les hommes, les individus qui y sont sensibilisés appuient généralement sa mise en œuvre.

Afin de pouvoir mobiliser les efforts nationaux pour atteindre l'égalité des sexes dans les prochaines années, le PNUD préconise de: revoir les accords économiques et institutionnels afin de donner aux femmes les mêmes possibilités de travail qu'aux hommes dans tous les domaines; rendre flexibles les horaires de travail pour faciliter la compatibilité entre le travail à l'extérieur et les soins aux enfants ou la participation de l'homme à l'entretien de la maison; favoriser une fiscalité spéciale face au travail à temps partiel ; changer la législation sur les héritages, le divorce et la propriété en vue de faciliter l'accès de la femme à la propriété; établir un nombre

minimum de 30% des postes de prise de décisions réservés aux femmes; promouvoir au moyen de programmes de base l'éducation féminine universelle, les meilleurs services de santé gynécologique et l'augmentation des crédits; garantir l'inscription des filles à l'école primaire et secondaire; et pour favoriser l'accès des femmes aux avantages économiques et politiques, il faut consacrer 20% des budgets des pays en développement et le même pourcentage des budgets d'aide des pays développés. Sinon, et sans une politique de fermeté en la matière, des barrières fondamentales continueront à empêcher l'accès des femmes aux bénéfices du développement.

L'objectif assigné nous semble franchement difficile à atteindre dans ce court laps de temps, car beaucoup reste à faire, même si certains groupes de femmes dans les sociétés arabes ont réussi, à des degrés divers, à ouvrir des brèches dans la forteresse qui les prend en tenaille. Même si elles sont devenues capables de se battre efficacement contre un ordre établi dans ces pays de la Méditerranée, berceau des trois religions monothéistes et lieu par excellence du patriarcat, tout comme de l'expansion coloniale d'un Occident qui prend d'une main plus qu'il n'en donne de l'autre. C'est dans la sphère privée que commence l'égalité et se définit le partage équitable des responsabilités. Avec l'égalité théorique de chacun en droits et en devoirs, l'amour et le respect partagé au sein du couple ne suffisent pas. L'emprise du passé et des traditions marque fortement les mentalités à travers l'éducation et les retours de l'inconscient.

Par ailleurs, à l'image d'une majorité d'hommes, beaucoup de femmes demeurent, fort malheureusement,

influencées par la culture patriarcale ambiante, alors qu'elles ont toutes le droit à l'égalité et au bonheur. Elles n'ont pas d'une part, suffisamment assimilé que leur retard est aussi dû à la sous-estimation de leur contribution dans la société; et en tant que personnes produisant des activités, cette contribution n'est pas d'autre part, reconnue ou correctement rémunérée. Leur statut économique demeure largement sous-évalué, du moment que leur effort est sans visibilité et donc non affecté de valeur monétaire. Ce n'est que par la participation des femmes aux niveaux décisionnaires les plus élevés de la vie, tout aussi politique qu'économique, qu'elles contribueront plus efficacement à l'institution d'une plus grande égalité avec les hommes.

C'est pourquoi la question de l'adoption des standards internationaux et l'appropriation des normes et des valeurs universelles de l'égalité demeure centrale, en dépit des différences de définitions et de perceptions. Et c'est à la société civile de prendre le relais lorsque les institutions étatiques manquent à leurs devoirs vis-à-vis des femmes, en se focalisant sur leur responsabilisation, conscientisation, sensibilisation à leurs droits et à la manière de les défendre. Par leur formation et le renforcement de leurs propres capacités d'analyse et de réflexion, les femmes arriveront à faire progresser, non seulement leur situation, mais même celle de leur pays et pourquoi pas de leur région, parce qu'elles la connaissent le mieux et parce qu'elles ont payé assez cher leurs acquis et veulent les préserver à tout prix.

Mais pour qu'ils se produisent, les changements sociétaux ont besoin de temps: celui que nécessite la lente

transformation de l'assimilation des principes en comportements. Ce qui peut expliquer pourquoi, malgré tous les efforts déployés par les associations de défense des femmes et des droits humains, on ne constate pas une nette réduction du taux de violence contre les femmes dans le monde arabe. Ce qui fait parler d'aucuns de la nécessité d'imposer dans un premier temps des quotas pour faire accélérer le mouvement dans le bon sens.

Rappelons à ce propos que le combat des libéraux musulmans pour changer la condition féminine dans le monde arabe ne date pas d'aujourd'hui. Il a débuté dès le XIXe siècle, avec les Égyptiens Kacem Amin (1863-1908) et Mansour Fahmy (1886-1959), leur compatriote Huda Sha'araoui ou encore le Tunisien Tahar Haddad (1898-1935) et bien d'autres intellectuels qui ont beaucoup bataillé pour la cause des femmes.

L'évolution vers l'égalité des genres reste un processus politique qui nécessite d'instituer un mode de pensée où la vision stéréotypée des deux sexes cède la place à une nouvelle philosophie, considérant tous les individus comme égaux et agents essentiels du changement et de leur émancipation. Pour se faire, la dimension féminine, qui se trouve dans tout être humain, doit être le paradigme du développement humain.

CHAPITRE 3

PROCESSUS DE BARCELONE: SÛRETÉ D'ÉTAT

ET DÉRAISON DES GROUPEMENTS D'INTÉRÊT

Circonstances d'une naissance

Dans le milieu des années 70, et suite à plusieurs tentatives euro-arabes de dialogue qui n'ont pas abouti, le partenariat euro-méditerranéen fait son entrée dans la terminologie politique. Les conflits entre pays arabes, l'absence d'une force de pression au sein des pays européens et le souci de trouver une formule qui englobe à la fois les pays arabes proches de l'Europe, la Turquie et Israël ont plus pesé en faveur des pays riverains de la Méditerranée que du monde arabe.

Dès 1976, des accords de coopération ont été conclus entre la Communauté européenne et trois États du Maghreb. Et depuis, ce cadre bilatéral continue à se développer, constituant une grande partie du partenariat euro-méditerranéen et se doublant, à partir de 1995, d'une dimension multilatérale.

L'effondrement du bloc soviétique et l'intégration progressive des pays de l'Est aux organisations européennes (Conseil de l'Europe et, à plus ou moins long terme, Union européenne) entraînent une réorientation de

la politique de partenariat qui va désormais privilégier le raffermissement des relations Nord - Sud.

Cette volonté, initiée notamment par les pays du Sud de l'Union européenne (Italie, France, Espagne), s'est concrétisée par la mise en place, en novembre 1995, d'une conférence euro méditerranéenne, au terme de laquelle une Déclaration commune a été adoptée les 27-28 novembre. C'est la Déclaration de Barcelone.

Le cadre

La décision de réunir une telle conférence trouve son origine au Conseil européen de Corfou (24 juin 1994). Celui-ci donne explicitement mandat à la Commission et au Conseil de l'Union pour mettre en place un partenariat plus approfondi entre l'Union européenne et les 15 États membres d'une part, et un nombre élevé des pays du bassin méditerranéen et du Moyen-Orient d'autre part. Douze de ces États ont participé à l'élaboration de la Déclaration de Barcelone, s'engageant ainsi dans un processus de partenariat comprenant trois volets.

En effet, l'engagement de "coopération globale et solidaire", fondé sur un respect mutuel entre partenaires, repose sur la "trilogie" suivante:

- un dialogue politique renforcé et régulier, dit "partenariat politique et de sécurité",
- un développement de la coopération économique et financière, dit "partenariat économique et financier",
- et enfin une valorisation accrue de la dimension sociale, culturelle et humaine, dite "partenariat dans les domaines social, culturel et humain".

Nous nous intéresserons particulièrement dans cet exposé au troisième volet, en ce qui concerne le respect des droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Auparavant, nous rappelons que le suivi du partenariat, décidé en 1995, est assuré notamment par le "Comité euro-méditerranéen pour le processus de Barcelone", composé de "Hauts fonctionnaires" (à savoir de représentants de l'UE et d'un fonctionnaire du ministère des AE de chaque partenaire) et qui se réunit une fois par trimestre. Ce Comité est chargé de préparer les réunions des Ministres des AE des États concernés, en mettant en place un programme de travail en fonction de l'évolution du processus. Ainsi, depuis la Conférence de Barcelone (1995, première conférence), les ministres se sont réunis plusieurs fois.

Le suivi du processus est également assuré par des réunions ministérielles sectorielles et des conférences thématiques ad hoc réunissant des représentants des gouvernements et des membres de la société civile. Dans ce cadre, a été créé en 1997 un "Réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme" qui réunit principalement des ONG ou institutions nationales indépendantes, actives dans un ou des domaines relatifs aux droits de l'homme, cités dans la Déclaration de Barcelone et agissant dans la zone concernée. Le rôle de ce "Réseau" est, en principe, de soutenir et de coordonner les efforts des États partenaires dans la promotion des droits de l'homme et de la démocratie, en les engageant à respecter leurs engagements ainsi qu'en les y aidant.

Le fonctionnement

Malgré les problèmes structurels du projet (envisager le partenariat entre, d'une part, une entité économique, sociopolitique et culturelle, et d'autre part, des pays séparés sur l'autre rive de la Méditerranée et divisés entre pays arabes méditerranéens et non méditerranéens..), une partie importante des ONG choisit de soutenir le processus. Et ce, de l'intérieur comme de l'extérieur des réseaux encadrés, avec l'espoir que Barcelone devienne l'Helsinki des pays arabes de la Méditerranée.

Rapidement, cet espoir se transforme en grande désillusion. Tout a commencé avec la « non-ingérence » dans tout ce qui concerne les violations des droits de l'homme par l'Israël de Netanyahu. La Tunisie fut le premier pays à faire comprendre que l'indulgence à l'égard d'un pays doit être généralisée.

Depuis, les clauses des droits de l'homme sont là plus comme un décor que pour stopper les violations. Et les ONG engagées dans le processus sont de plus en plus isolées. Elles dépensent le plus gros de leur énergie à la découverte des belles villes méditerranéennes à travers les congrès touristiques des droits de l'homme, tout en publiant un communiqué critique de temps en temps.

La place accordée au respect des droits fondamentaux dans le "processus de Barcelone":

Les trois volets du partenariat politique, économique et culturel sont interdépendants: l'accord passé entre les 15 États européens et les 12 États " méditerranéens " ne devant pas se limiter à une simple aide financière (2ème volet) mais également instaurer une paix durable (1er

volet) et renforcer la cohésion sociale (3ème volet) dans ces États.

Le respect des droits de l'homme et de la démocratie tient une place centrale dans le partenariat politique: «c'est par ce biais que la stabilité nécessaire à un bon développement économique pourra être réalisée». De la même manière, le partenariat social et culturel est le pendant de la coopération industrielle et financière. Mais qui dit partenariat culturel, dit découverte des autres cultures à travers un espace de liberté d'expression et de droit à la différence.

La révolution médiatique devait faciliter cette découverte, si la politique des gouvernements n'avait pas du mal à suivre, voir accepter le principe de la réciprocité dans l'échange interculturel. Echange facilité, pour ne pas dire imposé, par les satellites. Ainsi, une lecture pro-occidentale, otage des groupes de pression européens, nous est malheureusement imposée en tout ce qui concerne l'État et la religion, la place de l'Islam dans la transition démocratique des pays arabes, les devoirs de l'État d'Israël comme force d'occupation à l'égard du peuple palestinien, etc. C'est justement ceux qui ouvrent certains de ces dossiers qui sont censurés et marginalisés, et parfois traités de terroristes.

1. Le respect des droits fondamentaux dans le cadre bilatéral:

Les accords bilatéraux d'association passés entre l'UE et les 12 pays "méditerranéens" varient d'un partenaire à l'autre. Ils ont cependant une structure commune comprenant notamment, l'exigence du respect des droits fondamentaux et de la démocratie (article 2). D'autres

dispositions traitent de la non-discrimination et de la coopération culturelle et sociale.

- Rédaction de l'article 2:

La rédaction la plus courante de l'article 2 semble être la suivante:

"Les relations entre les parties, de même que toutes les dispositions du présent accord, se fondent sur le respect des principes démocratiques et des droits de l'homme qui inspirent leurs politiques internes et internationales et qui constituent un élément essentiel de l'accord".

La disposition est suffisamment explicite pour se passer de commentaire. On remarquera seulement qu'elle est d'application générale et qu'elle couvre de manière horizontale tout l'accord! Elle pourrait apparaître comme une clause de "conditionnalité" de l'aide économique.

Les chapitres III et IV des accords d'association prévoient également des actions en faveur de la coopération en matière sociale et culturelle, notamment la promotion du rôle de la femme, l'amélioration des systèmes sanitaires et de sécurité sociale, l'aide aux zones les plus défavorisées, la tolérance, etc. Ces actions bilatérales sont également reprises dans un cadre multilatéral. Les pays concernés: Les neuf Etats liés par la clause de l'article 2 qui sont: la Tunisie, Israël, le Maroc, l'Autorité palestinienne, l'Algérie, la Jordanie, l'Égypte, le Liban et la Syrie.

La Turquie a, quant à elle, conclu des accords d'associations spécifiques dits "de la première génération". En tant que candidate à l'adhésion (Comme Malte et Chypre au moment de la Conférence de Barcelone), elle doit intégrer l'acquis communautaire, parmi lequel

l'exigence essentielle de respect des droits fondamentaux. Ces trois États sont d'ailleurs membres du Conseil de l'Europe et directement concernés par la Convention Européenne des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales.

2. Le respect des droits fondamentaux dans la Déclaration de Barcelone:

Le cadre multilatéral se présente comme une généralisation des accords d'association. Les mêmes thèmes y sont abordés, mais dans une perspective plus globale qui a par conséquent plus d'impact.

Deux volets contiennent des références au respect des droits fondamentaux: les volets politique et social. L'ensemble de ces exigences est repris dans le Programme de travail annexé à la Déclaration.

- Premier volet: le partenariat politique et de sécurité.

L'objectif de ce partenariat étant de définir un espace commun de paix et de stabilité, plusieurs dispositions traitent du règlement pacifique des différends, de la démilitarisation et du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États! (Nous signalons à ce propos que nous n'avons pas vu l'UE réagir à la destruction par l'armée israélienne des projets financés par les contribuables européens dans les territoires palestiniens occupés!).

-Sur les droits de l'homme, les partenaires s'engagent:

D'une part,

à agir conformément à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, ainsi qu'aux autres instruments de protection internationale et régionale des droits de l'homme; c'est-à-dire les Pactes de 1966 pour les droits

civiques, politiques, sociaux, économiques et culturelles. Et pour ceux qui font partie du Conseil de l'Europe, ils ont en plus la Convention Européenne des Droits de l'Homme,

à respecter les droits de l'homme, tout en garantissant notamment la liberté d'expression et d'association, la liberté de pensée et de religion et le principe de non-discrimination.

D'autre part,

à développer l'État de droit et la démocratie, en assurant le pluralisme et en combattant le racisme et la xénophobie,

à renforcer le dialogue et l'information sur ces questions.

- Le troisième volet: le partenariat dans les domaines social, culturel et humain.

Plusieurs dispositions de ce volet viennent renforcer les exigences du premier:

le respect des droits sociaux fondamentaux, "y compris le droit au développement". L'importance de certains d'entre eux est explicitement soulignée: le droit à la santé ainsi qu'à l'éducation et à la formation (notamment des jeunes).

l'exigence de pluralisme et de l'État de droit est réitérée, en mentionnant le rôle primordial des médias et de la société civile dans la lutte contre l'intolérance et le racisme.

Le respect du pluralisme culturel et du droit à la différence dans le cadre de l'échange euro-méditerranéen.

3. Le respect des droits fondamentaux dans la mise en œuvre de la Déclaration de Barcelone et l'approfondissement du processus.

Il conviendra tout d'abord d'évoquer les décisions relatives au respect des droits fondamentaux prises par l'organe principal de suivi du processus: la Conférence des Ministres des AE des 27 partenaires. Nous examinerons dans un second temps les initiatives européennes susceptibles de donner "un nouveau souffle" au processus de Barcelone.

- Les travaux des Conférences ministérielles:

Ces conférences sont préparées par le "Comité euro-méditerranéen pour le processus de Barcelone" qui se réunit tous les 3 mois. Jusqu'ici les actions en faveur de la promotion des droits fondamentaux sont restées relativement marginales.

En 1997, la Conférence de Malte enregistrait deux actions de coopération en faveur des droits de l'homme, prises respectivement dans le cadre des premier et troisième volets. La première consistait à un échange d'informations entre les partenaires sur l'adhésion aux instruments relatifs aux droits de l'homme. La seconde a été le financement d'un "Réseau euro méditerranéen des droits de l'homme" (REMDH) créé à Copenhague et réunissant plusieurs ONG de la zone concernée.

En 1999, la troisième Conférence a eu lieu à Stuttgart. Les Ministres ont insisté sur "la priorité accordée dans le partenariat à la protection et à la promotion des droits de l'homme" et le renforcement des sociétés civiles. Les Forums Civils de Stuttgart, allant dans le même esprit, ont défini cette société civile comme étant «l'ensemble des

instances, associations, et personnalités qui ont vocation à garantir ou protéger en dehors de toute institution de l'État, l'exercice effectif par des moyens pacifiques des libertés publiques et, à favoriser l'affirmation autonome d'une identité collective pluraliste fondée sur les valeurs universelles des droits humains et d'une culture citoyenne.»

On constatera néanmoins qu'aucune action concrète nouvelle n'a été prise entre 1997 et 1999.

La quatrième conférence de Marseille (15 et 16 novembre 2000) a également constaté "la faiblesse des résultats" en matière de promotion du respect des droits fondamentaux qualifiés de "sujets tabous". Les Ministres ont appelé à faire évoluer ce dialogue dans le cadre du premier volet.

La priorité des partenaires reste pour le moment la fin du conflit israélo-palestinien. Le partenariat social, culturel et humain semble lui aussi quelque peu en retard puisque les ministres ont "regretté que toutes les potentialités de ce volet n'aient pas été exploitées, notamment en ce qui concerne les aspects sociaux, la société civile et la dimension humaine". Les nouvelles priorités, outre celles déjà mentionnées lors des conférences précédentes, concernent principalement la promotion du rôle des femmes et la prise en compte des aspirations de la société civile (notamment ONG et partenaires sociaux). On signale aussi la mise en place d'une coopération dans le domaine audiovisuel conformément aux recommandations de la conférence de Malte (Euromed Audiovisuel).

- Autres initiatives européennes

Le partenariat permet que les questions relatives aux droits fondamentaux soient abordées, même si les actions concrètes restent limitées. Certaines propositions et décisions récentes visaient à revigorer le processus d'association, notamment dans le domaine des droits de l'homme. Les fonds de la ligne MEDA DEMOCRATIE (10 millions d'euros par an) devaient permettre d'obtenir des résultats en agissant le plus en amont possible. Mais malheureusement, tout ceci reste loin d'être atteint aujourd'hui!

Pour avoir la conscience tranquille, l'Union européenne a adopté une stratégie commune à l'égard de la région de la Méditerranée. Cette stratégie prend pour fondement le partenariat établi par la Déclaration de Barcelone. L'exigence du respect des droits fondamentaux y est largement présente. Parmi les objectifs poursuivis par l'Union figurent:

la promotion "des valeurs fondamentales auxquelles l'UE et ses États membres sont attachés, notamment les droits de l'homme, la démocratie, (...) et l'État de droit",

l'entretien d'un "dialogue entre cultures et civilisations pour lutter contre l'intolérance, le racisme et la xénophobie".

Pour y parvenir l'UE s'engage à:

encourager le renforcement des institutions démocratiques, en soutenant la réforme judiciaire, la liberté d'expression et les médias indépendants,

soutenir les acteurs gouvernementaux et ONG agissant dans le domaine des droits de l'homme (formation, suivi, sensibilisation du public),

encourager l'adhésion aux instruments internationaux de protection des droits de fondamentaux, aussi bien civils et politiques que sociaux et culturels sans discrimination, convaincre d'abolir la peine de mort.

Réaffirmés avec force, il faut espérer que les principes de Barcelone seront rapidement mis en œuvre. Le Conseil de l'Union a adopté le 29 avril 1999 un règlement primordial en matière de mise en œuvre de l'aide (visant la consolidation de la démocratie et le respect des droits de l'homme dans les pays tiers) qui souligne de manière précise les objectifs à atteindre et les moyens pour y parvenir. Plus récemment encore, le Conseil a rédigé une "communication concernant la promotion des droits de l'homme" et sur l'action de l'Union dans les pays tiers, qui insiste sur la nécessité de renforcer l'efficacité et la coordination des programmes.

Commentaires

Ce consensus politique, basé sur la volonté d'accentuer la promotion des droits fondamentaux dans les pays tiers, a, depuis les événements tragiques de 11 septembre, reçu un coup fatal. L'Europe, engagée bon gré mal gré dans la guerre contre le terrorisme, a de moins en moins eu la capacité de donner des leçons de morale à des pouvoirs autoritaires en mal de légitimité.

La question du respect des droits de l'homme dans le processus euro-méditerranéen semble être en gestation à cause d'une insuffisance dans le domaine social et culturel. Le dossier de la liberté d'expression est encore plus en retard. Il s'agit là d'une politique pré-mondialiste

qui croit à une supériorité naturelle de l'Europe et tente d'imposer une lecture européenne du monde!

De jour en jour, nous ne faisons malheureusement que constater que les considérations sécuritaires l'emportent, justifiant tous les abus à l'adresse notamment de catégories sociales ayant certaines spécificités! Que le souci de «stabilité» des pays du Nord vis-à-vis des pays du Sud est chèrement payé par les citoyens de ces derniers, considérés comme «immatures» pour une démocratie réelle. Que ce souci semble justifier le choix de fermer l'œil sur des régimes dont la préoccupation majeure est de perdurer. Et ce, au prix de faire régner l'arbitraire et de confisquer tout espace de liberté, bloquant ainsi l'espoir d'alternance et de mise en place de système politique démocratique!

Les ambitions qui ont présidé au démarrage du processus de Barcelone, non seulement ont été plus importantes que les moyens mis en œuvre pour leur réalisation, elles ont surtout engendré des déceptions et emporté avec elles l'espoir dans un monde meilleur, solidaire et juste. Face à la vague déferlante de la mondialisation, les populations des pays partenaires du Sud se trouvent être les laissés pour compte, au-delà des bonnes intentions et des beaux discours de l'Europe. Les canaux de coopération n'ont pas été à la hauteur des objectifs dessinés, et les interactions sont restées empreintes de méfiance et de préjugés. Ceci a été notamment illustré du côté européen dans les discussions sur l'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne et sur la question du voile. De l'autre côté, les partenaires du Sud se sont pour une bonne partie repliés sur des positions

crispées, défendant un certain particularisme pour justifier le retard des réformes attendues depuis bien longtemps.

Si à l'heure d'aujourd'hui il y a quelque chose à construire en urgence, ce sont les ponts de confiance à l'intérieur de cet espace commun aux partenaires du processus de Barcelone. Face aux défis de la mondialisation, on s'est plutôt replié sur soi et figé dans des positions anxieuses traduisant la peur de l'autre. La peur qu'inspire un présent tourmenté et un avenir incertain qui menace d'exclusion des cercles décisionnels. Ne fallait-il pas protéger la progression du processus de démocratisation de la pensée sectaire et agir en force qui rassemble et construit plutôt que de laisser faire en nous les mécanismes qui délient et séparent?

Dans cette orientation, la religion devra être un levier qui rapproche les peuples et non pas le contraire. Et sous des régimes qui n'assurent pas leur rôle de protection de leurs populations, elle pourra œuvrer pour une certaine cohésion sociale. Mais tant que les fondamentalistes des deux rives dominant le discours médiatico-culturel, le droit à la différence et le pluralisme culturel sont plus que jamais menacés. Dans cet univers, comment peut-on garantir sa sécurité lorsque la dignité de l'autre est bafouée? N'est-il pas primordial de pouvoir se décentrer afin de voir l'autre tel qu'il est et non pas tel qu'on veut qu'il soit? Dans ce chantier édifié sur la base d'une communauté d'intérêts et auquel tout un chacun devra, d'une manière ou d'une autre, contribuer, n'est-ce pas le respect des droits fondamentaux et des principes universels qui devra être notre guide en tout temps?

*Intervention à un colloque.

CHAPITRE 4

MARIAGE CIVIL AU LIBAN: DROIT ET NÉCESSITÉ

Introduction

Un débat houleux agite aujourd'hui la société libanaise autour de la question du mariage civil; et ce depuis le projet de loi sur le mariage civil facultatif présenté au Conseil des ministres et voté à la majorité des voix le 18/03/1998, conformément aux accords de Taëf d'octobre 1989.

La conception moderne des droits humains cherche à occuper plus de terrain face aux acquis historiques d'institutions discriminatoires à caractère communautaire. Mais comme dans toute occasion de ce genre, de vigoureuses protestations se sont élevées, qualifiant le projet et ceux qui le soutiennent de "libertinage" et d'"athéisme".

Un combat sans merci est livré par ceux qui font de la religion leur fond de commerce, contre ceux qui approuvent le projet et qui se trouvent taxés d'apostats. Chaque fois qu'ils sentent leurs privilèges menacés, les religieux, toutes confessions confondues, se mettent d'accord sur une même position, dirigeant leurs attaques contre le courant laïque démocratique. Mais ce dernier ne réclame en aucune manière l'abolition du mariage religieux, il demande seulement de trouver une solution à un grand problème social et humain. Ce problème perdure

depuis presque un siècle du fait de l'absence d'une loi régissant le statut familial d'une tranche de la population qui ne trouve pas dans le mariage religieux une réponse à ses aspirations. Celle-ci cherche la solution en dehors du territoire libanais, bien que cette démarche ne soit pas exempte de complications. En fait, la législation libanaise n'a fait que la moitié du chemin en admettant ce genre de mariage, sans toutefois l'assortir d'arrangements susceptibles de protéger ceux qui ont recours à cette option pour fonder une famille.

Il est navrant que certains milieux rejettent ce projet, prétextant le mauvais choix du moment et le confinant aux détails du conflit politique. Le mariage civil est un besoin prioritaire et l'un des droits de la personne. Par conséquent, tout retard pris pour son institution est une violation flagrante de ce droit et un renforcement du système confessionnel basé sur la discrimination entre les citoyens.

Comment comprendre par exemple qu'un parti politique croyant à la démocratie et aux droits humains refuserait l'abrogation d'une loi interdisant la détention arbitraire sous prétexte que le moment ne s'y prêterait pas?

Lorsqu'en France le défunt Président François Mitterrand décida l'abolition de la peine de mort, il n'avait pas une majorité de Français avec lui. Et il s'est avéré par la suite que cette décision n'a pas entraîné une augmentation du pourcentage du crime comme l'a soutenu et continue de le clamer l'extrême-droite. On se trouve au Liban en présence d'une nouvelle situation juridique que les appareils religieux cherchent à contrecarrer par la menace ou les discours démagogiques, sous prétexte de défendre tantôt la patrie, tantôt la religion.

Dans ce rapport, nous tenterons, à partir d'un bref rappel historique, de donner une idée des changements juridiques que le Liban et le monde arabe ont connus à propos du mariage civil, pour éclaircir ensuite certains points litigieux depuis l'indépendance du Liban et évoquer enfin les positions des principales parties du conflit.

La revendication qu'un militant des droits de la personne puisse faire dans une pareille situation, c'est que le droit du citoyen reste préservé au-delà de toute considération confessionnelle ou politicienne. Comme nous refusons l'abolition de la célébration du mariage dans une église ou en présence d'un cheikh, nous refusons aussi que l'on prive les citoyens du droit de se marier conformément à la loi de la République, sans médiation des institutions confessionnelles qui viennent s'interposer entre le citoyen et l'État.

Nous appuyons (nous membres de la CADH), le projet de loi proposé pour ces points positifs, notamment celui qui s'oppose à la polygamie (article 9); ou celui qui instaure l'égalité entre les deux sexes, en cas de divorce, et qui reconnaît le principe d'adoption (2ème partie, ch.6, art. 73); ou encore celui qui accorde aux tribunaux civils le droit de statuer sur les affaires d'héritage et de testament (art 110). Ce projet est certainement plus proche de la charte internationale des droits de l'Homme et du CEDAW que toutes les législations d'inspiration confessionnelle en vigueur au Liban. Nous exprimons toutefois nos réserves, à propos de certains articles notamment 42 et 86, concernant la garde d'enfant, et à propos de l'ambiguïté sur certains litiges entre ce projet et les statuts personnels confessionnels. Notre réserve n'occulte pas pour autant

l'enjeu capital du projet de loi sur le statut personnel facultatif, considéré comme un pas décisif dans la lutte pour l'égalité entre les deux sexes et contre le confessionnalisme et la discrimination entre les citoyens à partir de leurs croyances.

Aperçu historique

Le droit familial avait toujours été le bastion le plus rude de la juridiction traditionnelle. Les religieux, aussi bien que les différents courants de l'Islam politique, ont considéré cette question comme sacrée. Mais les choses n'ont jamais été dans la réalité de ce que racontent les idéologues. Nous assistons depuis le siècle dernier à un changement qui touche aussi bien la structure que les procédures judiciaires. De la Loi ottomane des droits familiaux de 1917 à celle du Statut personnel de 1957, en Tunisie, un grand pas a été réalisé.

Il est difficile de parler d'évolution planifiée et rationnelle. Souvent, des décisions brutales ou démagogiques ont pris le pas sur un travail d'accumulation et de construction avec un esprit d'ouverture. C'est ainsi que les militaires turcs décidèrent de l'adoption du Code familial suisse en 1927, tandis que les militaires syriens et algériens marquent un pas en arrière dans le Statut Personnel des deux pays en 1975 et 1984.

Pour l'application du droit familial de la chari'a, la tradition musulmane classique ne reconnaissait qu'un seul organe juridique: le tribunal d'un cadî unique. Aucune hiérarchie de tribunaux ou systèmes d'appel n'existait en tant que telle, même si les plaideurs pouvaient toujours solliciter une intervention à caractère politique par le

moyen de la juridiction du Diwan al-mazalim. Nulle part cependant, cette organisation rudimentaire ne prévaut encore. Des systèmes d'appels ont été introduits partout, même en Arabie Saoudite, en Iran, au Soudan où un appareil judiciaire existe avec une pluralité de juges siégeant dans les procès importants.

L'Égypte et la Tunisie ont, en 1955 et en 1956 respectivement, complètement aboli les tribunaux de la chari'a et le droit familial. Ces tribunaux restent toutefois inspirés par certaines règles islamiques. Les droits familiaux, civils et criminels sont désormais appliqués par un système unifié de tribunaux nationaux. En Algérie, les tribunaux des cadis ne fonctionnent qu'en tant que tribunaux de première instance et les appels sont reçus par des juges siégeant dans les tribunaux civils ordinaires.

Sur le contenu, il existe des données situées dans le cadre du "sacré" dans la plupart des pays arabes, et cela n'a pas évolué d'un pouce. Par exemple: le mariage mixte avec une musulmane ou la question de l'héritage restent régis par les traditions islamiques. Exceptés l'Arabie Saoudite et les pays alentour qui suivent son exemple, on ne peut réellement parler d'un mariage religieux ou d'un mariage civil. Il s'agit d'une forme de "bricolage" parfois raisonnable, et souvent arbitraire, entre l'ancien et le nouveau, l'appartenance organique et l'appartenance citoyenne, les droits divins et les droits de l'homme. L'acharnement contre les courants réformistes en Islam a laissé ses traces sur la modernisation démocratique de la législation du monde arabe. D'où l'importance du débat qui se déroule actuellement autour du mariage civil au Liban.

Si pour un défenseur des droits de l'homme il s'agit d'un droit indiscutable, dans la réalité libanaise d'aujourd'hui c'est l'impasse dans laquelle se trouve le système communautaire qui donne au mariage civil un droit de cité. C'est la nécessité sociétale qui fournit la réponse au législateur plus que le poids d'un courant laïque et démocratique.

Statut personnel et mariage civil

"Sous tous les rapports, écrit Edmond Rabbath, la famille est chose de la communauté. Comme l'individu, elle ne se constitue, se développe et s'éteint qu'autour de l'axe religieux et mental que la communauté lui assigne. L'intervention obligatoire des autorités communautaires, prêtres, cheikhs ou rabbins, doit se produire à tous les stades de sa vie collective. Le mariage demeure une institution purement confessionnelle, dont l'état civil est tenu de prendre acte. La communauté en contrôle, non seulement la formation, mais aussi ses prolégomènes et ses conséquences. Fiançailles, filiation, tutelle, garde des enfants, pension alimentaire sont du seul ressort de la communauté. Le tout forme la matière du statut personnel, aliment puissant et nourricier des juridictions communautaires."⁽¹⁾

La question du mariage civil ne date pas d'aujourd'hui. Déjà en 1910, le journal al-Barq, dont le rédacteur en chef était le poète Al-Akhtal al-Saghir, a sondé des Libanais toutes confessions confondues, dont la majorité a répondu favorablement au mariage civil et au mariage mixte. Le philosophe Amin al-Rihani a répliqué que le mariage mixte entre Musulmans et Chrétiens est l'une des conditions premières de réforme et de progrès⁽²⁾.

En 1926, un projet vit le jour, sous le Haut-commissariat de Henry de Jouvenel, par un arrêté n° 261 du 28 avril 1926 (paru au Bulletin officiel des actes du Haut-commissariat). Il confiait aux tribunaux civils le soin de juger désormais les litiges en matière de statut personnel et réduisait la compétence des juridictions confessionnelles, y compris les tribunaux "chari'as", aux actions relatives au mariage (formation, dissolution et pension alimentaire). Cette réforme devait être complétée par une codification générale des lois communautaires, l'élaboration d'une législation civile de statut personnel et l'institution du mariage civil. Mais les protestations furent tellement violentes de la part de toutes les communautés que le représentant du Mandat se trouva obligé de rapporter l'arrêté.⁽³⁾

La parution de la loi de 2 Avril 1951 a suscité des réactions diverses. Une mobilisation des intellectuels de progrès avançait progressivement l'idée du mariage civil. Et l'Union des avocats a déclenché le 12/1/1952 une grève générale qui a duré 84 jours, sous l'égide du bâtonnier Najib al-Dibs. Le journal Al-Hayat a commenté l'événement en ces termes: "Il va sans dire que les religieux ont le sentiment d'un danger qui les menace, touchant leur gagne-pain"⁽⁴⁾. Même le journal Al-'Amal a soutenu le grève des avocats en disant: "la loi de 2 Avril consacre les autorités religieuses comme entité indépendante de l'État. Une loi qui ramène la société en arrière est une loi caduque"⁽⁵⁾.

L'échappatoire donnée à travers l'article 26 de la loi de 7 décembre 1951, relative à l'enregistrement de l'état-civil, impose aux Libanais qui se marient à l'étranger,

l'obligation de faire enregistrer leur mariage, quelque soit sa nature, civile ou religieuse, au plus proche consulat libanais, sur la base du certificat de mariage. Ce mariage, enregistré à l'état-civil libanais, est reconnu comme tel sans pour autant jouir d'existence légale au regard de la ou des communautés auxquelles appartiennent les conjoints ; et les complications sont restées sans fin.

Durant des années, l'absence d'une législation civile était à l'origine de drames, de souffrances et de situations "hors la loi", du fait de la dictature du mariage communautaire. Le courant laïque et démocratique a, depuis les années 60, proposé un projet de loi concernant le mariage civil facultatif, pour résoudre la question sans heurter les institutions confessionnelles. C'est ainsi que le couple Mughaizel (Joseph et Laure) a défendu un projet de loi dans ce sens, présenté par le Parti Démocratique présidé par Me J. Mughaizel. L'idée fut reprise par l'Association Libanaise des Droits de l'Homme et en 1991, Me Laure Mughaizel aborde ainsi la question dans le journal de l'ALDHOM:

«Les lois du statut personnel au Liban sont variablement injustes à l'égard des femmes, non seulement elles établissent une distinction entre l'homme et la femme, mais entre les femmes elles-mêmes, établissant des barrières entre les citoyens. Ce qui est en contradiction avec les principes de la démocratie et la Charte internationale des Droits de l'Homme. La solution sera par l'adoption d'une loi du statut personnel basée sur la Charte des droits de l'Homme pour tous les Libanais. Une telle loi pourra être facultative laissant le choix aux citoyens...»⁽⁶⁾.

Fondateur du mouvement laïc démocratique, Dr. Muhammed Michel al-Ghraib fut également un défenseur acharné de ce projet. Mais la géographie politique n'a pas toujours été cohérente à ce sujet. Des forces libérales conservatrices ont parfois défendu avec plus de force l'idée du mariage civil que certaines forces de "gauche". La crise actuelle soulevée par le sujet reproduit la tragédie d'une façon identique. Nous avons parfois l'impression que certains temples ne bougent pas, ne veulent pas avancer, ni laisser la chance aux autres de se montrer à la hauteur des défis de leur temps.

Le 2 février 1998, et après une longue consultation, un projet de loi sur le mariage civil facultatif a été présenté au Conseil des ministres. En présence du Président de la République et à sa demande, (en vertu de l'article 53:11 de la Constitution), le Conseil était invité à voter le projet qui devait être adopté par une majorité de 21 ministres avec abstention du Premier ministre M. Hariri qui ne le soutenait pas.

Arguments et contre-arguments

L'adoption par le Conseil des ministres de la loi suscite dans le pays un large débat sur la question ; et l'alliance "sacrée" entre les religieux retrouve son élan d'antan où tous ensemble, ou presque, condamnent sans relâche le mariage civil. Pour le grand Mufti du Liban, Muhammed Rachid al-Kabbani, sa "position, comme celle de dar al-fatwa, de la shari'a et des Libanais musulmans et chrétiens, exprimée par leurs chefs spirituels, est de refuser le mariage civil (...). La question fut abordée en 1951, elle a provoqué ce qu'elle a

provoqué et il ne faut plus revenir sur cette question (...). Les limites (hudud) sont les limites de la religion et de la famille, si ces limites sont violées, on ne peut rester les mains croisées (...) le mariage civil facultatif rend l'interdit licite et interdit le halal."

Connu pour ses positions conservatrices, loin de tout effort intellectuel (ijtihad), le grand Mufti a trouvé l'occasion de devenir une super star de la "médiocratie". Fort du soutien de ses pairs des autres confessions, il prononce avec vigueur une fatwa, déclarant "apostats et hors de l'Islam tous ceux qui acceptent le principe du mariage civil, même facultatif" (voir les journaux libanais du 23/03/1998).

Muhammed Ali Jozo, Mufti du Mont-Liban, déclare de son côté: "L'objectif du projet n'est pas l'abolition du confessionnalisme, mais l'abolition de la religion"⁽⁷⁾. Abdel Amir Qabalan, Vice-président du Conseil Supérieur Islamique Chiite, a considéré le projet comme atteinte à l'Islam et au Christianisme appelant à accorder la priorité à la situation économique difficile⁽⁸⁾.

Pour sa part, le Comité spirituel des Druzes s'est réuni à Abyya (le 20/03/1998), déclarant son attachement à l'ancien statut personnel et son refus de l'application du mariage civil aux Druzes⁽⁹⁾.

L'Archevêque Bishara Al-Rai observe lui aussi que le mariage civil est en désaccord avec le mariage chrétien, l'un des fondements sacrés de l'église, mais réclame le mariage civil obligatoire pour tous les non-croyants (sic!) afin de combattre l'anarchie morale⁽¹⁰⁾.

Monseigneur Sfeir rejoint également les autorités religieuses musulmanes pour dénoncer le projet de loi.

À part le Hezbollah, Al-Jama'a al-Islamyia, le parti al-Najjada et le Congrès Populaire qui le rejettent catégoriquement, la position affichée par l'ancien Premier ministre, Salim Al-Hoss est plus nuancée. Ce qui est aussi le cas de l'Union Chrétienne Démocratique Libanaise. Ils attribuent leur opposition au projet aux circonstances que traverse le pays.

En revanche, les ONG des droits de l'Homme, le Comité des droits des Femmes et plusieurs groupes d'avocats, de Nabatyeh au Sud jusqu'à Tripoli au Nord, ainsi qu'un nombre important d'universitaires et d'intellectuels, aussi bien que des tranches de la population chrétienne et musulmane, dont une bonne part de femmes, ont appuyé le projet.

Les grandes forces politiques ont pris également position pour le projet: le Conseil National Libanais, le Parti Progressiste Socialiste, le Bloc National, le Parti National Social Syrien, le Parti Communiste, Mouvement Amal, le Parti Kataëb, le Parti des Nationalistes libéraux, le Parti Laïque Démocratique, le Parti Démocratique Populaire, le Courant National Libre, le Parti Arabe Démocratique, ainsi que le Parti des Travailleurs.

L'argument de ces formations étant que le mariage civil est un contrat entre deux individus lié aux libertés de la personne lesquelles sont consacrées dans la Constitution et reconnues par la Charte Internationale des Droits de l'Homme.

11 partis politiques ont organisé une réunion de travail le 3/4/1998, ayant abouti à la constitution de deux comités: l'un chargé des contacts et de la mobilisation, et l'autre de

l'élaboration d'un projet de loi qui sera remis au président de la République.

3 prises de positions de responsables politiques appuyant le projet méritent d'être signalées: celles du Président de la République Elias Hraoui, du Président du Parlement Nabih Berri et de l'ancien Premier Ministre le Général Michel Aoun.

Le Président Hraoui déclare que son mariage a été célébré à l'église, et pose la question: "est-ce une raison valable pour obliger les Libanais à faire de même? (...). C'est un acte héroïque, dit-il, pour le religieux de convaincre son propre fils que le mariage civil est interdit (...). Petits, nous n'avions pas le droit, nous Maronites, de dire bonjour aux Orthodoxes, mais le monde a changé, même à Rome chez le Pape le mariage civil est légal."⁽¹¹⁾

Dans une interview donnée à An-Nahar, le Général Aoun décrit comme:"artificielles, anarchiques et dévergondées les positions des adversaires du mariage civil. Ce projet qui n'est que facultatif, consacre l'article 16 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme que le Liban a voté (...). Le principe du mariage civil facultatif est une réponse à quelques difficultés rencontrées par nos concitoyens. Les prises de positions négatives tentent de présenter le mariage civil comme une forme de libertinage sexuel".

Il ajoute: "le Patriarche défend la position de l'église, mais il faut avoir présent à l'esprit que le mariage civil n'a jamais été accordé avec le consentement de l'Église. On peut dire la même chose des pays islamiques où le mariage civil obligatoire a été adopté contre l'avis des religieux". A ceux qui assimilent le mariage civil à l'adultère, Aoun répond que "c'est une critique de Dieu, car elle signifie que

le Très-Haut a trop retardé les législations des religions révélées consacrées au mariage, par conséquent, les humains sont tous des enfants de l'adultère".⁽¹²⁾

Nabih Berri a présenté ainsi la situation au Liban: "Nous sommes ivres du confessionnalisme jusqu'à la cervelle (...). Les gens ont peur de trouver un trou dans le "mur de Berlin" qu'est le confessionnalisme, les gens ne pleurent pas la religion, mais le confessionnalisme. Ce qui nous rappelle les cérémonies d'Achoura où personne ne pleure le martyr d'Al-Husseïn mais le manque de pâtisseries"⁽¹³⁾.

Ravages du confessionnalisme

La crise du mariage civil a réactivé les cicatrices de la guerre civile, et la société libanaise continue de payer le prix de ses petites guerres à large échelle. Déchirée au plus profond d'elle-même et privée de ses moyens de défense, cette société n'arrive toujours pas à reconstruire intelligemment son avenir. Le confessionnalisme n'est pas seulement aujourd'hui un de ses traits caractéristiques le plus rétrogrades, il reste une "valeur refuge" dans un pays où on a confisqué les rêves, faisant croire à une cohésion sociale qui n'est que superficielle. La sécurité communautaire a pris le pas sur la sécurité sociale, et l'identification communautaire bloque toute tentative de renouvellement civique.

En plus des blocages et rigidités de tout genre, l'occupation israélienne est un épouvantail agité à chaque fois contre toute tentative d'opposition et volonté de changement. Précisons que cet élément est utilisé par les adversaires du mariage civil et de l'abolition du confessionnalisme dans leurs manœuvres démagogiques,

disant que tous les efforts du moment devraient être déployés pour la libération du Sud-Liban.

Qui peut fermer les yeux sur la réactivation de la peste communautaire? Le président du Conseil Supérieur Islamique chiite a lui même reconnu au mois de mars dernier que "l'avancée de l'esprit confessionnel et sectaire est devenue le danger principal dans le pays, c'est la grande fitna que ni les accords de Taëf, ni les institutions qu'ils ont créées ne peuvent arrêter"⁽¹⁴⁾.

Il nous paraît difficile de nous rendre compte des effets néfastes du confessionnalisme et de cautionner le discours de ses défenseurs zélés. "Dans l'histoire, il y a des moments de choix existentiel; l'abolition du système confessionnel fut essentiellement l'enfant d'une réforme générale dans un moment révolutionnaire, ou le résultat d'un consensus entre des individus et des groupes qui ne sont pas nécessairement guéris de cette maladie, mais qui ont le sentiment que seul un compromis historique peut contenir l'effet néfaste de leur mal"⁽¹⁵⁾.

La fin du confessionnalisme au Liban n'est pas une question de chirurgie esthétique, c'est de médecine d'urgence qu'il s'agit; et dans ce processus, le mariage civil est une étape incontournable.

"Si la famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'État (...) l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droits égaux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution" (article 16 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme).

NOTES

1- Edmond Rabbath, La Formation Historique du Liban politique et constitutionnel, Université Libanaise, Beyrouth, 1986, p.140

2- Muhammed Michel al-Ghraib, Le mariage civil et la laïcité au Liban, As-Safir, 1/09/1986.

3- Rabbath, op.cit. pp. 101-102

4- Al-Hayat, 11/01/1952.

5- Al-'Amal, 2/02/1952.

6- Huquq al-Insan, Newsletter issued by the Lebanese Association For Human Rights, 1st year, N° 2, April 1991 (en arabe).

7- As-Safir, 31/03/1998. La chercheuse universitaire Dalal El-Bizri souligne dans ses articles, qui prennent position pour le mariage civil, que le plus grand nombre de réactions négatives ont été manifestées par les religieux sunnites (An-Nahar, 19 janvier 1998). Nous signalons le changement de certaines positions à la suite du vote du Conseil des ministres. Il est important de souligner la position de l'archevêque Georges Khodr, un opposant au confessionnalisme, qui soutient l'idée et le projet du mariage civil et déclare: "qui a le pouvoir d'imposer la parole de Dieu dans les domaines de l'État, de la société et de la lecture de l'histoire, et d'établir les rapports entre l'Éternel et l'historique"? (An-Nahar, 28/03/1998). Ce projet de loi est accepté par les Grecs catholiques et le Conseil des patriarches et des cardinaux catholiques pour les non-croyants (An-Nahar, 4/04/1998). Ajoutons la remarque importante de M. H. Al-Amin, magistrat auprès du tribunal jaafarite, qui nous rappelle la position de Cheikh Al-Alayli: "La chari'a n'impose pas la présence d'un religieux lors de la célébration du mariage, il suffit d'établir un contrat pour que le mariage soit reconnu (...). En islam il est possible d'établir le mariage devant une institution civile" (An-Nahar, 11/03/1998). Il est utile à ce propos de rappeler la position de Cheikh Al-Alayli: "le contrat de mariage en Islam est un contrat civil dans tous les sens du mot" (Aina -l- khata' (Où est la faute), 2ème édition 1992, Beyrouth, Al-Jadid, p.117)

8- Al -Anwar, the internet Edition, 21/03/1998.

9- As-Safir, 21/02/1998

10- As-Safir, 31/03/1998

11- As-Safir, 31/03/1998

12 - An-Nahar, 3/04/1998

13- Al -Anwar, 21/03/1998

14- As-Safir, 23/03/1998.

15-Haytham Manna, Islam et laïcité, intervention à N'djamena au colloque " Islam et droits de l'Homme", Ligue Tchadienne des Droits de l'Homme, fév. 1995.

**Rapport rédigé en avril 1998*

CHAPITRE 5

LECTURE PSYCHOLOGIQUE DES RELATIONS HOMME – FEMME

Introduction

Grâce aux avancées de la civilisation et à sa propre maturation, la femme ne veut plus à notre époque vivre ce qu'ont vécu sa mère ou sa grand-mère. Et ce, même si le passif reste lourd et le chemin bien long, notamment dans le contexte des sociétés arabes en question dans le présent travail. Si des idéologies sclérosées ont tout fait pour l'enfermer dans des limites assignées, c'est que derrière la répression et la domination s'est dévoilée la peur de l'autre et de sa révolte. Mais, le maintien du droit de regard de l'homme sur la femme et de « l'infériorité » de cette dernière n'a-t-il pas généralement dominé coutumes et croyances depuis des milliers d'années?

La femme d'aujourd'hui reste donc écartelée entre plusieurs exigences, parfois difficiles à concilier: se réapproprier des droits spoliés, se plier au devoir de soumission, de vertu, de sacrifice de soi et de fidélité à une image archétypale portée par l'autre. Un combat dont résulte bien des souffrances donnant de la femme l'image négative que l'on connaît. Mais elle n'est pas la seule à payer pour cette situation. Il y a ceux aussi sur lesquels elle projette les causes de son malheur, et ceux qui tombent sous sa coupe. La dépendance de l'un enchaîne

l'autre, car il ne peut y avoir de vainqueur perpétuel et d'éternel vaincu. Le principe d'équilibre fait que le vaincu cherche à se venger de sa situation et de celui qui en est responsable. Or ceci ne semble pas être assimilé par celui qui est en position de force et apparaît comme le maître de la décision.

Nous semblons ignorer que le malheur de la femme fait celui de l'homme, que chaque catastrophe qui frappe l'un atteint nécessairement l'autre. Y a-t-il une action sans réaction? Le recours à la ruse – certains diront la duplicité – n'est toutefois que rétablissement de l'équilibre relationnel.

Durant une période transitoire, la femme a d'abord essayé d'imiter l'homme, utilisant les mêmes armes et s'introduisant dans les domaines qui lui étaient réservés. Parfois elle est rentrée en compétition avec lui, montrant des compétences qu'il n'avait pas soupçonnées. On a même pu oublier que si elle est l'égale, elle n'est pas la semblable; que la différence est un droit et un facteur d'enrichissement; et que la femme doit, tout autant que la société, valoriser cette différence et non l'occulter.

Malgré les difficultés des mutations, le rapprochement a aidé à se connaître l'un l'autre et à mieux se comprendre. Ainsi on a constaté un rétrécissement de la distance séparant hommes et femmes. Et bien que les différences n'aient pas disparu, elles ont entraîné moins de conflits. On peut globalement dire que l'homme est devenu moins autoritaire avec ses enfants, s'en est même rapproché, participant davantage à leur éducation, au moins symboliquement. Le père, sur le plan de la psychologie, représente en effet le pouvoir, la loi, le surmoi ; et sa

présence avec sa femme et son enfant est nécessaire en particulier pour contribuer à les séparer.

Grâce à son investissement dans les études et son engagement dans le travail, la femme s'est sentie, de son côté, plus libre, moins encline à exercer l'autoritarisme sur plus faible qu'elle. Il paraît aujourd'hui évident qu'une femme qui se réalise avant de devenir mère éduque mieux ses enfants. L'éducation des enfants exige des compétences particulières et une capacité de don de soi qui ne sont pas données d'instinct à toutes les femmes.

La relation éducative s'est donc démarquée davantage de l'autoritarisme et s'est pour ainsi dire démocratisée. Les enfants ont de ce fait eu plus confiance en eux-mêmes et en ceux qu'ils considèrent censément comme des modèles dans le développement de leur personnalité et la réalisation de leurs objectifs. Il est bien connu que le rôle de l'entourage, notamment l'image de la mère et sa place aux yeux de ses enfants, est fondamental dans la constitution d'une image positive de soi.

Bien entendu, cette évolution n'a pas été du goût de tout le monde. Beaucoup d'hommes ont persisté à vouloir maintenir une distance entre eux et les femmes, à ne pas les admettre dans les champs du travail, du savoir et du pouvoir. Et lorsque cette admission advenait, elle obéissait bien souvent à des fins de propagande ou à des raisons de parenté ou à un alignement sur la position des décideurs. Mais presque jamais à une foi réelle dans la capacité de la femme à assumer tous ces rôles.

Une grande majorité de femmes continuent donc à sacrifier leur parcours professionnel à leur famille, consommant beaucoup d'énergie pour assurer un équilibre

entre travail et statut social. Si bien qu'il ne reste guère de temps à la femme pour se réaliser ou développer des ambitions. La réalisation de grandes oeuvres nécessite la vision intérieure d'un vaste projet et une importante capacité d'oubli de soi. Comment pourrait-elle donc oublier son être alors qu'elle est à sa recherche? Inversement, comment peut-elle penser à elle-même quand elle a constamment à faire passer les intérêts du groupe avant les siens propres?

La perte de ces forces vives constitue une véritable hémorragie qui est loin de s'arrêter. Et si nous assistons aujourd'hui à une évolution progressive vers la fin de la tyrannie d'un partenaire sur un autre, et à la réalisation d'une existence plus coopérative, l'on se demande combien de temps sera nécessaire avant que la prise de conscience se traduise en comportements moins ségrégationnistes et plus démocratiques? L'homme craindrait-il l'amour et ses obligations? Fuirait-il l'image de sa mère qui le poursuit? Les deux sexes peuvent-ils se rencontrer?

La rencontre avec l'autre est l'occasion de se connaître soi-même. Nous vivons à une époque qui a vu s'imposer un certain nombre de valeurs au détriment d'autres plus conservatrices, et ce à tous les niveaux de la vie sociale. La femme entravée ne peut plus se taire à l'infini alors qu'elle commence à prendre conscience qu'elle vit à une époque qui reconnaît, sinon tous ses droits, du moins une grande partie d'entre eux. Dès qu'elle est capable de sortir de sa dépendance économique, la femme parvient en général à se soustraire au cercle vicieux qui la comprime et aux conflits qui l'épuisent,

pour son bien-être et le bénéfice de sa famille. Bien que la route devant elle ne soit pas dégagée, la femme est capable de tous les miracles, lorsqu'elle se comprend elle-même et réalise notamment que la révolte névrotique n'est pas le meilleur chemin.

L'homme aussi commence à se rendre compte de son côté que plus il craint la femme, plus il la réprime, plus cela se retourne contre lui et plus fort en est le prix à payer. La victime imite son bourreau dans une relation dialectique violente et incessante, oscillant entre l'action et la réaction. Par contre, plus il sympathise avec la femme, et se réconcilie par la même occasion avec la partie féminine de sa personnalité, plus il abandonne la violence destructrice, trouve son équilibre personnel et social et plus il gagnera au change. Il aide alors la femme à se réaliser lorsqu'il comprend que ce n'est pas à ses dépens, mais généralement à son bénéfice. N'a-t-on pas dit que le déséquilibre et les crises «de croissance» font partie des périodes de transition?

Féminité

La femme véhicule dans son inconscient les séquelles de la situation discriminatoire vécue par son sexe (genre) depuis des siècles, avec tout ce que cela implique relativement à l'image qu'elle se fait d'elle-même et à sa volonté de lutter contre cet état de fait. Cela dit, il est loin d'être certain que la femme fût partout et toujours écrasée et opprimée. Certaines théories avancent même qu'il y eut des époques qui connurent un pouvoir des femmes, ce qui a pu se traduire par le culte de nombreuses déesses. Même durant les époques caractérisées par la domination

masculine, de nombreuses femmes brillèrent et jouèrent avec succès toutes sortes de rôles.

Mais l'instauration d'un système intégralement patriarcal, déposséda la femme de tous ses droits, de sa dignité, limita sa liberté sexuelle et l'enferma dans le rôle de reproductrice à l'intérieur de l'institution du mariage. Le patrimoine cessa de se transmettre vers la femme, tout en devenant la propriété de son père, puis de son mari, bref susceptible d'être vendue, capturée, échangée et exploitée. Il lui fût assigné de procurer des enfants et de tenir la maison, tandis que l'homme était censé en sortir pour se battre, nourrir sa famille, enfanter de sa tête ou créer de ses mains et jouir de son temps comme bon lui semblait.

Dans ce système, et je dis bien ce système afin de limiter les généralisations hâtives, l'homme est devenu l'image de Dieu sur terre. La femme doit l'adorer et se mettre en quatre pour lui plaire, afin qu'il ne lui tourne pas le dos et n'aille pas chercher une autre femme. Elle est à la fois la maîtresse et l'esclave. Elle est responsable de son bonheur et de son malheur, à la fois aimée, crainte, méprisée, car symbolisant le péché et le mal. Aussi doit-elle chaque fois que possible cacher ses attraits par des vêtements couvrant ses cheveux, son corps, et tout ce qui peut la réduire séduisante et conduire au «péché». L'homme quant à lui ne peut contourner la femme s'il veut une descendance, la transmission de son nom et de ses biens. Or il ne peut supporter cette dépendance que s'il met une certaine distance entre elle et lui.

Ceci peut aller dans certaines sociétés jusqu'à la séparation totale des deux sexes. La femme est obligée de

ne sortir du logis sous aucun prétexte. Elle se voit refuser l'accès au monde du travail. Ce qui renforce inexorablement son statut d'inférieure et d'incapable. Ainsi la violence qu'elle doit endurer prend-elle toutes sortes de formes, ne variant que par son expression en fonction du type concerné de société traditionnelle et conservatrice.

En pareil contexte, l'homme peut justifier son autoritarisme, voire son sadisme et son absence de sentiment de culpabilité vis-à-vis de la femme, faisant porter sur elle la responsabilité d'un prétendu masochisme qui lui ferait apprécier les traitements durs. L'image archétypale qu'il se fait d'elle lui permet ce genre de projection. S'il la trahit, il n'y a par conséquent rien qui mérite reproches ou punitions. De toute façon, il n'est jamais lui-même traité comme elle peut l'être dans de telles situations.

Dans un cas semblable, la femme en revanche doit se taire sur les trahisons qu'elle endure, continuer à obéir et accepter l'existence d'une autre dans sa vie. Elle est d'autant plus obligée de le faire, qu'en l'absence d'autonomie financière, l'abandon de ses droits est le prix à payer pour garder ses enfants et son statut familial. Et si elle refuse cette situation et cherche à s'affirmer par un comportement libre ou une relation hors du royaume de son mari, c'est la catastrophe. Quand il n'est pas licite de la tuer pour laver le «deshonneur», elle peut être châtiée ou répudiée. Car elle n'est pas maîtresse d'elle-même pour agir comme il lui plaît. Ce qu'elle a à faire c'est de rester prisonnière de son époux afin qu'il puisse en être satisfait et lui faire confiance.

Ce qui rend la situation complexe, c'est que l'homme a de la femme une image pétrie de contradictions: amour et haine, vie et mort, bien et mal, réussite et échec, domination et soumission, tendresse et vengeance. Il veut se libérer d'elle, tout en se livrant à elle. Si elle lui désobéit, parce qu'elle ne se considère pas comme sa propriété dont il peut disposer à sa guise, elle devient à ses yeux effrayante et mauvaise. Mais au fond de lui-même, il souhaite qu'elle prenne les devants, l'excite, le laisse la posséder et assouvir ses désirs, à condition qu'il reste le maître en apparence.

C'est ainsi que son besoin de protection sociale a obligé la femme à placer l'homme sur un piédestal, où il n'aurait jamais été mis si elle était plus libre et se réalisait davantage. Elle s'est donc vue obligée de se taire et de tricher pour ne pas voir sa vie se transformer en enfer et se perdre elle-même. Elle a ainsi accepté de passer par une cruelle période de mutation, pour apprendre à faire le caméléon et à se conformer à l'image que la société se fait de la femme.

La peur de l'autre

Chaque être humain mène son existence en fonction de sa personnalité, de son éducation, de ses circonstances de vie, de son niveau de conscience, de ses convictions, de son degré d'acceptation et d'adaptation au modèle culturel de sa société, et de bien d'autres déterminants.

La construction de soi exige de la stabilité, mais aussi du renouvellement et la découverte de nouveaux horizons. Ce cheminement suppose la capacité de douter, de se poser des questions, de s'ouvrir sur d'autres espaces et de

se libérer du passé. Un passé qui peut s'avérer un enfermement et qui est toujours aux aguets, s'exprimant par des comportements instinctifs et irrationnels, dominant la personne et limitant toute action qui lui paraîtrait contraire à ses positions implicites ou exprimées.

La relation à l'autre passe par plusieurs canaux de communication et ne se réduit pas au langage et à ses symboles. Les comportements de l'homme et de la femme, l'un vis-à-vis de l'autre, naissent de l'image réciproque construite par chacun d'eux, et qui ne correspond pas nécessairement à la réalité. Ceci entraîne parfois des confrontations douloureuses entre l'image construite et la réalité vécue.

Ce n'est pas tant la différence entre les deux sexes qui crée la discrimination sexuelle et la domination du plus fort sur le plus faible. C'est plutôt la peur de cette différence, comprise comme une menace. Peur qui entraîne une réaction de suspicion et d'agressivité, permettant de se défendre et de se protéger. Les mécanismes de défense opèrent à des degrés divers chez tous les êtres humains. Celui de la projection consiste à projeter inconsciemment à l'extérieur de soi les sentiments négatifs non acceptés en soi. La projection peut ainsi être destructrice et pour soi et pour l'autre.

Il faut dire que les qualificatifs accolés à la femme ne sont pas différents de ceux par lesquels on stigmatise l'immigré, à titre d'exemple, que ce soit dans une société dominante ou dominée. C'est qu'il s'agit là de L'Autre que soi, lequel peut être source de dangers, vecteur de maladies, voire porteur d'instincts sexuels destructeurs. N'est-il pas un barbare, à l'étrange apparence? Que de

crimes et autres actes ignobles n'a-t-il pas subis, lui et son groupe, particulièrement en périodes de crise économique et de guerre? Comment repérer et assumer peur et agressivité afin de les contrôler et non pas de s'y soumettre comme se soumet une victime conduite au supplice?

Dans une société surtout répressive, le fort domine le faible ou l'astreint à servir ses désirs. La victime commence alors à chercher une issue et à se venger, y compris en imitant le fort, tout en se méprisant et en méprisant ses semblables.

Or, en triomphant de la femme et en la maintenant dans une position d'infériorité, l'homme ne tue pas seulement en elle quelque chose d'essentiel, mais s'attaque aussi au féminin qui est en lui, avec ce qu'il peut comporter de tendresse et de sensibilité.

De même, on peut considérer que l'homme, en se montrant brutal ou cruel envers sa femme, entend prouver à sa mère qu'il est assez fort pour ne pas se laisser dévorer par son amour. Mais, tant qu'il ressent le besoin de prouver cela, le problème persiste, même s'il est occulté ou si l'intéressé s'efforce de démontrer le contraire. Un tel homme est en fait très proche de l'effondrement et de la maladie dès qu'il fait face à une crise. Son aspect dur et l'affectation d'un excès de confiance en soi ne doivent pas faire illusion. Ce n'est là qu'une mince pellicule reposant sur une grande fragilité.

Le désir de confrontation et de domination naît d'un sentiment d'infériorité et d'un désir de compenser la contrariété, surtout en cas de refus de l'autre. D'où tensions, lutte et agressivité. En effet celui qui cherche la

domination, la fin justifiant pour lui les moyens, peut aller jusqu'à annihiler tout obstacle sur sa route, pas nécessairement par un meurtre réel mais symbolique. Ceci apparaît de la façon la plus claire chez ceux qui exercent le pouvoir, puisqu'ils font tout pour anéantir ceux qui se dressent sur leur chemin. Toutefois, la sagesse dans la réalisation de soi exige que l'on instaure un équilibre entre ses deux pôles: de la masculinité et de la féminité, où aucun des deux ne devant vivre au détriment de l'autre.

Que de faux pas pourtant durant ce processus, traduisant le conflit intérieur et pouvant mener au désespoir! Beaucoup ne peuvent se relever et triompher d'eux-mêmes. Selon les psychologues, il existe des états négatifs auxquels peut s'adapter une personne en considération de certains bénéfiques que cela lui apporte, sans quoi il n'y aurait pas tant de résistance inconsciente aux changements qu'exige la situation. Le coût de ces changements peut être élevé. Et cela peut dissuader la femme de lutter pour obtenir ses droits, et l'homme d'abandonner ses acquis au profit d'autres.

Ainsi lorsque la femme, ne pouvant plus se conformer à la volonté du mari, a essayé de s'en libérer à plusieurs reprises, s'est trouvée réprimée ; sa révolte a alors grandi ; et plus elle s'est révoltée, plus la peur et le désir de reprendre le contrôle se sont exacerbés chez son partenaire. C'est là une situation répétitive, surtout dans la relation conjugale, indépendamment du fait que les deux partenaires coexistent et souvent s'aiment.

L'amour les unit

Il est vrai que l'être humain ne vit pas que d'amour, mais la rencontre avec l'autre est une renaissance. La présence de l'être aimé est susceptible de rendre le monde merveilleux. Il est parfois difficile de reconnaître cet amour, mais certains signes en attestent la présence. Par exemple, l'apparition de changements physiques à la simple évocation du bien-aimé et de sa rassurante existence même s'il est au loin. Selon certains, l'amour ne se perçoit que par les preuves qu'on en donne. D'autres exigent les marques de son existence, puisque le désir de l'autre n'est pas une preuve d'amour: on peut aimer sans être aimé ou même être capable de tromper l'être aimé avec un autre.

Dans tous les cas, l'amour est un besoin de l'autre auquel on ne peut renoncer sans sacrifier un équilibre vital. Il s'agit là d'une pulsion venant de l'inconscient, selon la psychanalyse, et qui n'a rien à voir ni avec la connaissance ni avec la rationalité. Certes, après l'explosion de cette pulsion, la raison suit pour donner tout son sens à cet état. Il n'en demeure pas moins que celui qui aime n'instrumentalise pas l'autre, n'essaye pas de le rabaisser ou le mettre dans une situation qu'il ne souhaiterait pas pour lui-même. Aux yeux de certains, toutefois, un tel comportement n'aurait rien à voir avec l'amour et relèverait plutôt de l'intérêt, d'ordre économique et social, ou de la soumission à des coutumes et à des croyances religieuses.

Souvent, le partenaire tend à occuper le statut de la mère ou du père, représentant l'instance suprême qui renforce l'identité, complète la personnalité, et permet le

renouvellement et la découverte de soi. Ce faisant, il représente une image surgie de l'inconscient avec ce qu'elle a de positif et de négatif, de correspondant et de totalement indépendant. Nous nous référons à cette image quand nous communiquons avec le partenaire, mais il se peut qu'il ne soit pas concerné par elle, et malgré cela on exige de lui qu'il joue tous les rôles.

Si nous l'avons choisi entre tous les autres, c'est parce que nous avons trouvé en lui quelque chose qui ressemble dans notre inconscient à l'objet de notre quête. Peut-être ressemble-t-il à quelqu'un que nous avons aimé au début de notre vie ou à une image idéale que nous avons dessinée de nos parents, mais qui peut n'avoir aucun rapport avec les êtres réels.

Nous voulons que ce partenaire soit une copie conforme de nous-mêmes, qu'il nous complète ou ressemble à ce que nous voulions être. Il doit refléter dans son miroir une image positive et idéale de nous. Nous nous accrochons à lui, faisons tout pour le garder, mettons en lui tous nos espoirs. Parfois il devient à la fois l'ami, le frère, l'enfant et les deux parents.

Dans cette relation à deux, il n'y a pas que deux personnes, mais véritablement six au moins: elle, son père et sa mère, lui, sa mère et son père. Peuvent s'y ajouter d'autres personnes importantes par le rôle joué durant l'enfance. Pourquoi pas si même les animaux, comme l'ont démontré les expériences scientifiques, s'attachent à tous les êtres qu'ils reconnaissent à leur naissance, même lorsque ceux-ci n'appartiennent pas à leur propre espèce.

Certains croient reconnaître une personne comme si elle avait été rencontrée dans une vie antérieure. Dans

chacun d'entre nous, il y a la nostalgie du premier amour sans cesse recherché dans le visage des autres. Ce visage qui ne nous quitte jamais nous marque de façon pas forcément toujours positive, et il arrive même que nous le fuyions. Mais il est vrai que cette image nous rassure face aux traquenards de la vie et aux dangers qui nous guettent.

L'enfant, qui reste vivant en nous jusqu'au dernier souffle, se réveille à chaque soubresaut. C'est pour cela que nous désirons le partenaire parfait et refusons dans la vie commune la manifestation de toute faiblesse ou même que le partenaire nous apparaisse sous son vrai visage. Il doit en quelque sorte occuper la place que nous lui avons assignée avant même de l'avoir rencontré. Mais cette première phase de la relation ne dure pas longtemps. Elle commence vite à évoluer sous les coups du réel. Quand l'amour se transforme en conflits et parfois en haine, l'agressivité peut se retourner contre soi aussi bien que contre l'autre, devenu entre-temps une part importante de soi et de l'identité personnelle.

La passion, qui est le degré suprême de ce qui a été décrit, donne aux amoureux des ailes pour voler dans un monde imaginaire. Et parce qu'elle est ainsi, elle peut effrayer certains qui la fuient de peur de se perdre dans les méandres de l'autre. Elle ne suit pas les mêmes étapes que l'amour, car elle est tempétueuse et soudaine, dominant la pensée et agissant comme un choc, faisant du passionné une personne vivant dans un autre monde déconnecté de son espace et de son temps. Tout se passe comme si l'être aimé était une copie conforme de soi, son image idéale, voire la personnification du créateur.

Dans l'amour fou, l'accord des esprits et des cœurs reste entier jusqu'au premier obstacle. Commencent alors le découragement et la désillusion. Le réveil de cet état passionnel peut être difficile à supporter. Il peut conduire à des conséquences dramatiques comme la tentative de suicide, car plus rien ne remplit le vide laissé par la perte de l'être aimé. Dans tous les cas, il faut faire le deuil de cette image de l'autre ayant envahi le soi. Et le facteur temps est nécessaire pour se réadapter aux nouvelles circonstances et retrouver son équilibre perdu.

Par l'amour, on peut dire que la femme s'élève au statut d'égal de l'homme, au lieu de rester son esclave. Mais combien de temps peuvent durer l'amour et la passion entre un homme et une femme?

Les histoires d'amour mènent après un certain temps au désenchantement, entraînant une certaine mise à distance de l'autre. Pour continuer ensemble le chemin, il peut subsister une certaine affection et aussi d'autres besoins. De toute façon il faut voir la réalité telle qu'elle est et lui donner la place jusque-là occupée par l'imaginaire. Fantasmer un autre construit par nos désirs et nos besoins est une chose, l'accepter tel qu'il est en est une autre. Le début d'une vraie relation de couple ne commence qu'à cette étape, c'est-à-dire quand le réel regagne du terrain sur le désir, sans pour autant faire disparaître celui-ci.

Ce qui les sépare

En somme, la relation de couple traverse différentes étapes dont la nature et la durée dépendent des deux partenaires. Les psychologues en distinguent six: la

dissolution dans l'autre, le sentiment de sa différence, la sauvegarde par chacun de son identité, le désir de connaître quelque chose d'autre indépendamment du partenaire, éventuellement une autre liaison, un nouveau rapprochement sur des bases claires et un enrichissement mutuel, enfin l'association dans un projet, l'intérêt porté au développement de l'autre, la poursuite de réalisations communes, par exemple un groupe de travail utile aux autres.

Si la relation persiste malgré les tempêtes, cela signifie qu'elle est assurément utile aux deux partenaires. Sauf si la coexistence est imposée du fait des circonstances sociales, de la responsabilité familiale, des traditions, de la religion ou de tout autre facteur. Dans ces cas, le libre choix n'est pas laissé aux partenaires, surtout pas à la femme qui va subir, du fait de sa précarité, étouffement et perte d'identité et de liberté. Les deux partenaires vont ainsi vivre en étrangers qui se croisent mais ne se rencontrent pas. La violence devient le seul dénominateur commun, dont le prix est payé par tous les membres de la cellule familiale, particulièrement les plus petits.

Rien d'étonnant à ce qu'apparaissent les crises, quand la séparation ne peut avoir lieu. Les conflits sont davantage le fait du non-dit que de ce qui est dit, même avec violence. La lutte tourne le plus souvent autour de la volonté de l'un à imposer son point de vue à l'autre, de l'expression ou de la dissimulation de sentiments, de l'affirmation de soi et du maintien du respect de l'autre. On ne peut plus échanger les points de vue. On se cramponne au sien, le défendant comme si on était accusé

d'emblée, ou qu'on était le seul à posséder la vérité et à savoir ce que veut dire l'autre qui a nécessairement tort.

Les partenaires ne s'écoutent plus, mais échangent des accusations et y répondent en faisant monter les enchères. Il leur échappe que le temps et les expériences les ont changés, qu'ils doivent s'écouter pour découvrir ce que chacun est devenu. Ces différends sont accompagnés par des sentiments très forts de tristesse, de colère et de honte. Mais chacun tente de les cacher pour ne pas paraître en position de faiblesse. Or si ces sentiments avaient été reconnus et expliqués à l'autre sur le mode du dialogue constructif, il aurait été possible de les gérer rationnellement, non de les projeter sur cet autre.

La première raison des conflits est en fait la dissemblance même des hommes et des femmes. Ce sont des personnes distinctes, n'appartenant pas au même sexe, et qui ne peuvent donc se ressembler. Le langage est aussi une grande source de conflit. Ces personnes ne possèdent pas les mêmes concepts, la même vision, les mêmes symboles gestuels et linguistiques de l'amour. La femme parle fréquemment plus que l'homme car elle a tendance à réfléchir à voix haute. Or, lorsque l'homme se tait, elle l'interprète comme une marque de désintérêt, alors que cela peut traduire la volonté de réfléchir avant de répondre. La femme tend à exprimer ses positions de façon émotionnelle et à évaluer les situations avec son affect, tandis que l'homme tente plutôt de transmettre l'information avec objectivité, donner ses conseils, demander des comptes, mais ne sachant pas écouter.

Pour extérioriser sa colère ou sa mélancolie, la femme a besoin qu'on l'écoute, qu'on reconnaisse ses sentiments

et qu'on l'aide. Mais lorsque l'homme invalide ce qu'elle dit ou en minimise l'importance, même si c'est pour argumenter ou proposer des solutions, les tensions montent et le sentiment de ne pas être comprise et d'être seule s'exacerbe. Quand l'homme devient brutal avec elle, considérant que par ses plaintes elle a dévoilé leurs secrets, il ne se rend pas compte qu'il l'a en fait acculée à parler, et qu'elle a perdu l'estime de soi puisqu'elle aurait préféré tout garder pour elle.

Alors qu'elle s'attend à ce qu'il devine ce qu'elle désire, lui n'entend répondre qu'à des choses bien précises. Prétendant pressentir ses besoins, elle s'attend à ce qu'il fasse de même. Elle croit que c'est une marque d'amour que de répondre aux désirs sans qu'ils aient été exprimés, afin de ne pas se mettre dans la position de quémander.

Son partenaire a néanmoins besoin qu'elle lui explique clairement ce qu'elle veut. Il pense avoir perdu son amour et son utilité pour elle quand elle éprouve le besoin d'évaluer la réalité de leurs sentiments et trouver les solutions pour faire face aux problèmes de la vie. Il en va de même lorsqu'elle le pousse à améliorer leur vie voire à s'améliorer lui-même. Il voit une telle incitation comme une intrusion dans ce qui ne la regarde pas, ou comme une tentative pour le dominer ou l'humilier. Il entend en définitive qu'elle l'accepte tel qu'il est.

Selon les sexologues, la femme ne peut séparer ce qui se passe dans son corps de ce qui se passe dans son esprit, alors que cela serait possible chez l'homme. Pour qu'elle s'offre à lui, il faut que cela passe par la tête. Elle ne peut se débarrasser de ses problèmes sur l'oreiller aussi

facilement que l'homme. Mais pour que le désir apparaisse chez l'homme, il faut qu'il le perçoive chez sa partenaire. Une femme non intéressée par un rapport sexuel ne peut ni jouir, ni faire jouir.

Si le sens de la vue est réputé prédominant chez l'homme, c'est l'ouïe et le toucher qui sont censément privilégiés chez la femme. Elle a besoin d'entendre des mots doux et de sentir des caresses, comme autant de preuves que c'est bien elle que son partenaire désire et non pas n'importe quelle femme. C'est à ce prix que son désir peut apparaître. On va jusqu'à dire que ce qui l'intéresse après tout, ce n'est pas la relation sexuelle en elle-même, mais l'atmosphère qui l'accompagne et le temps qui lui est consacré. S'ajoute à cela le fait que le désir de la femme et son humeur ne sont jamais stables et fluctuent avec les variations hormonales de son cycle, alors que le désir de l'homme peut compter sur la stabilité de sa production hormonale. En outre, il semblerait que l'élévation du taux de la testostérone soit responsable à un certain degré de comportements violents ou impulsifs pouvant aboutir à l'adultère et au divorce.

D'où l'idée que la recherche du plaisir peut se faire aux dépens de la femme. Et tandis que celle-ci serait en quête d'une relation de qualité, l'homme ne voudrait que se rassurer sur ses capacités sexuelles. La quantité pourrait remplacer chez lui le déficit affectif. Or il paraît évident que l'harmonie exige de considérer les besoins de l'autre, sans quoi il peut se sentir rejeté. C'est le cas par exemple quand la femme se soumet au désir de l'homme, alors qu'elle n'en a aucune envie ou que son partenaire n'a pas su stimuler son propre désir.

Le silence est nocif dans ces situations ; dialoguer en revanche est essentiel pour connaître l'autre et déterminer ce qu'il veut ou ne veut pas. L'homme voile souvent sa colère et ses plaintes. Mais il vaut mieux s'expliquer et surmonter la gêne et la honte, sinon le malentendu peut dégénérer en conflit. Malheureusement le silence est grand autour de tels problèmes, du fait d'une éducation gorgée d'interdits, de fausses croyances, de peurs et d'incompréhensions.

Il est certain que le désir de l'autre ne peut coexister avec l'appropriation de l'autre, son aliénation et le peu de temps lui est consacré. Or la femme a généralement besoin de temps pour que son désir s'éveille. Le rapport à son corps, on l'a mentionné, est influencé par les soucis de la vie quotidienne et par des états comme la colère, la tristesse, ou le manque d'estime de soi. Quand la passivité s'empare d'elle, le désir se transforme en frigidité ou tout autre état psychologique empêchant l'harmonie.

Cela dit, les différends au sein du couple ne signifient pas absence d'amour. Mais plus les relations entre partenaires sont fréquentes, plus il existe de causes de tensions pouvant être interprétées comme des menaces de rupture. C'est ce qui arrive particulièrement lorsqu'on ne peut exprimer sainement ce qu'on porte en soi. Ce problème vient souvent du fait qu'au lieu d'écouter l'autre, on tente automatiquement de se justifier de ce qui est considéré comme une accusation. Le pire sans doute, c'est quand on tente de minimiser ce qui est exprimé, qu'on ne prend pas les souffrances de l'autre au sérieux, ou qu'on ne leur accorde pas l'intérêt qu'elles méritent.

La blessure narcissique ne se referme que par des comportements de réparation symbolique, par la manifestation d'un vrai désir de changement, ainsi que d'un regret pour ce qui a pu arriver. Mais quand persiste la cause de la souffrance, la blessure reste béante. Les disputes et les crises recommencent même après le règlement du problème ponctuel et l'expression du regret. C'est en prenant au sérieux les désirs et les souffrances de l'autre que la crise peut être dépassée, non en donnant la priorité aux siens sous un prétexte ou un autre dont on est le seul à percevoir la rationalité.

Chez certains couples, la relation est fondée sur le rôle de thérapeute exercé par l'un au profit du partenaire auquel on fait bien sentir sa dépendance et son infériorité. Ce genre de relations ne dure pas, car l'intéressé évolue et n'accepte pas longtemps le statut du plus faible ou de l'assisté. Mais celui qui est en position de force, de crainte que son partenaire ne s'élève à une position lui permettant de le défier et de se passer de lui, n'apprécie nullement ce changement. Dans certains cas, l'angoisse va enfler devant des problèmes qu'on considère comme le début de la fin. On les laisse alors empirer, en s'imaginant que de toute façon on n'y peut rien et que c'est le fait du destin, pour qu'on se laisse aller et refuser de lutter. Dans les sociétés arabes, on voit un grand engouement pour l'ésotérisme et beaucoup de réticences par contre à consulter des psychologues. Souvent, les interventions extérieures peuvent être négatives et inutiles.

La cause du blocage est le découragement, non le refus d'aider l'autre. Nous sommes là face à un mécanisme de défense inconscient qui confond ce qui est

du domaine du soi et ce qui relève de l'autre. Or il existe des techniques et de l'expertise pour résoudre ce genre de crises. Certains réussissent même à s'en sortir seuls sans faire appel à une tierce personne. Mais cela suppose un niveau élevé de conscience, de sagesse, d'autocritique, d'analyse et de capacité à accepter le changement, en renonçant à certains avantages en contrepartie d'autres.

Quand le moi et le toi égalent le nous, ce dernier ne doit pas réprimer le moi. L'homme par exemple a le devoir de laisser la femme respirer, de l'aider à renforcer son identité et retrouver son équilibre. Ainsi seront renforcées les capacités de chacun de vivre dans un couple ou une famille unis.

Certains peuvent ignorer la différence entre les sexes ou ne pas lui accorder l'importance qu'elle mérite. Mais les reconnaître permet la mise à distance, l'individualisation et le renouvellement de la relation. Le libre choix est la base de tout accord. Il le nourrit et lui assure les éléments de sa continuité. Par contre, la frustration et le sacrifice des désirs individuels finissent le plus souvent en rancœurs. Et quand l'attente au sein du couple ne trouve ni solution ni réponse adéquate, elle aboutit au découragement et à l'incapacité de continuer à donner. Or, il arrive souvent que les deux partenaires s'installent dans cette position d'attente, où aucun ne se rend compte des pas que l'autre a faits en sa direction. Et s'il s'en aperçoit, il n'exprime pas pour autant sa joie, alors que ces pas ont généralement beaucoup coûté à l'autre.

Quand arrivent les enfants, il est courant que la femme s'y consacre totalement, du moins pendant la période

suivant l'accouchement et que, de ce fait, le mari prenne distance. Cela peut être aussi pour la femme un refuge. D'autant plus que certains ne savent pas mettre les limites nécessaires entre la vie de famille et celle du couple, la première prenant souvent le dessus sur la seconde. Si l'on ajoute à cela le nombre d'enfants, le travail à l'extérieur et d'autres soucis, il ne reste alors plus beaucoup d'occasions pour renouveler la relation; pour la nourrir par le soutien, l'attention, l'échange et la chaleur nécessaires à une famille unie et harmonieuse.

Certains partenaires n'ont plus, ou n'envisagent plus, un projet de vie commune, leur existence leur paraissant de toute façon peu excitante ou intéressante. Commencent alors le repli sur soi et la fuite dans d'autres activités qui ne soutiennent en rien la vie commune ou, pire, qui se pratiquent à ses dépens. Dans l'impossibilité de trouver son équilibre, la vie commune devient alors une fuite en avant où chacun cherche son propre salut. Si les partenaires continuent cette existence commune, ce peut être par sentiment de culpabilité, peur de la solitude ou crainte pour la famille. En pareil cas, ils vivent côte à côte et non plus ensemble. Ils se transforment pour ainsi dire en amis, ayant perdu leur ancien statut d'amoureux l'un de l'autre, continuant simplement à jouer les rôles exigés d'eux sans l'énergie qui va avec.

La jalousie

C'est là un problème supplémentaire que rencontrent les deux partenaires et qui risque de compliquer davantage leur vie. L'homme est réputé plus enclin que la femme à la multiplicité des relations, lors même que ce n'est pas

autorisé légalement. Alors que le souci principal de cette dernière est souvent la stabilité et la régularité de la relation, l'homme cherche plus volontiers à se débarrasser des entraves et à vivre libre. Il faut ajouter à cela que la société traditionnelle passe à l'homme ce qu'elle ne passerait jamais à la femme, en fermant les yeux sur ses trahisons. Malheur à elle si c'est elle qui trompe. Elle devient alors une putain, susceptible même d'être assassinée, sous prétexte que l'honneur familial a été souillé.

La femme doit accepter le fait accompli pour garder une sorte de stabilité et rester avec ses enfants, qui, jusqu'à un certain âge et dans certaines sociétés arabomusulmanes, prennent le parti de leur père en cas de divorce. Si elle refuse d'endurer une telle situation, elle peut connaître l'isolement, l'exclusion sociale, et même assumer sans ressources la responsabilité des enfants, au cas où elle ne travaillerait pas. Alors que la femme, dans les sociétés les plus traditionnelles ou autorisant la polygamie, vit des situations extrêmement difficiles, dans d'autres sociétés ou groupes plus ouverts, elle parvient à être beaucoup plus audacieuse que par le passé dans ce domaine.

Partant de l'exigence d'égalité, de la conviction que de telles expériences lui permettent de se découvrir, de mûrir, de garder son équilibre et d'éviter toute aliénation, elle a appris à se donner, à se retirer, à distribuer son temps entre tous ses rôles et à les jouer ensemble pour trouver l'équilibre qu'elle recherche.

La jalousie reste un sentiment naturel chez les deux sexes. On peut simplement faire en sorte qu'elle ne

devienne pas destructrice quand l'un des partenaires se sent trahi et remplacé par une autre personne hors de la relation maritale. Ou quand il croit être traité en inférieur et sans valeur, voire sans existence. Les femmes ne sont en fait pas plus jalouses que les hommes, mais expriment davantage leurs sentiments. Alors que ces derniers nient en général éprouver de la jalousie jusqu'au moment où il leur faut affronter la vérité. Ils abandonnent leur pseudo-indifférence, et cela peut se traduire par la violence de leurs comportements.

Quand ce n'est pas le cas, c'est parce que de forts mécanismes de défense s'y sont opposés. Mais le problème persiste dans l'inconscient qui devient alors plus actif, ce qui se traduit par une indifférence affichée et une froideur dissimulant de la haine et une jalousie parfois mortelle. La personne trompée s'attache à une idée qui ne la quitte plus, à savoir que l'autre ne mérite pas sa confiance et qu'il la trompera quoi qu'elle fasse.

Il y a dans les réserves de l'inconscient des souvenirs d'enfance, période de la vie où l'on peut retrouver les traces de l'arrivée d'un frère ou d'une sœur qui a accaparé l'attention des parents et surtout de la mère. Quand cette expérience n'a pas été résolue de façon satisfaisante, elle laisse des traces négatives sur la construction psychique; traces pouvant s'activer tout au long de la vie et devenir pathogènes. Elle peut même conduire vers une forme de paranoïa, poussant au meurtre ou à toute réaction injustifiable et incompréhensible.

Dans ce cas de figure s'inscrit celui de l'homme qui n'a pu, alors qu'il était enfant, entretenir avec sa mère une relation personnelle satisfaisante. Il n'a pas été aimé pour

lui-même ou a été utilisé comme « médicament » dans une relation défectueuse. A l'âge adulte, il pourra de ce fait ne plus ressentir qu'il trompe sa partenaire lorsqu'il le fera. Il doutera même de l'amour de l'autre sexe et refusera d'être son otage, faisant subir à sa femme ce qu'il a enduré de la part d'une mère dont il a eu tellement de mal à se libérer. En réaction, il voudra contrôler son corps et son désir et ne pas se laisser dicter sa conduite par un devoir moral ou conjugal. Un narcissisme contraint ne lui permettra pas d'avoir confiance dans un amour qui doit être sans cesse confirmé.

Chez beaucoup, la fidélité n'est pas seulement un devoir imposé par les us et les coutumes. Elle signifie plutôt attachement sentimental à l'autre et n'implique ni sujétion ni aliénation. C'est là le plus souvent l'exigence de la femme, l'amour est le moyen pour elle de s'élever aussi bien à ses yeux qu'aux yeux de son partenaire. Mais pour d'autres, l'amour n'est pas une nécessité absolue, du fait qu'il passe après d'autres besoins.

De toute manière, la découverte par le partenaire de la relation interdite sape la confiance et tous les liens peuvent s'effondrer. La suspicion devient la règle, nourrie par la blessure narcissique béante, les douleurs et le sentiment d'indignité et de perte de sa place. Ce qui n'est pas pour nous étonner puisque l'autre est devenu partie intégrante de soi et de l'identité. Tout ce qui interfère avec la vie d'une personne et acquiert pour elle de l'importance devient une partie de sa propre image. A fortiori quand il s'agit de quelqu'un auquel on est attaché par des relations fortes et indissolubles.

L'intrusion extérieure peut conduire à la séparation des deux partenaires comme elle peut être l'occasion de redresser la situation et de rétablir la relation sur des bases nouvelles. Il aurait été peut-être plus utile de protéger le partenaire de la blessure narcissique créée par l'aveu, surtout si la relation extérieure n'a pas remplacé celle qui lui préexistait et est restée confinée dans des limites étroites. Mais il arrive aussi que cette relation extérieure soit utile aux deux partenaires puisqu'elle permet de vérifier la solidité de l'attachement, comme elle permet de garder une certaine distance, évitant l'aliénation et la dissolution dans l'autre.

La période de vie commune peut être plus ou moins courte ou au contraire durer toute la vie adulte, mais elle n'est assurément pas en régulière évolution. Les conditions de la vie peuvent la faire régresser ou la déséquilibrer, l'obligeant à rechercher un nouvel équilibre entre les contradictions de l'amour et de la haine, entre la franchise et le mensonge, la soumission à la raison ou aux désirs inconscients, au principe du réel ou à celui du plaisir.

La femme dans la famille

Si l'amour est une question privée, le mariage, lui, est une affaire sociale exigeant efforts, concessions sur le projet commun et compréhension mutuelle. Dans les sociétés traditionnelles, ce mariage est pour la jeune fille l'objectif à atteindre par tous les moyens. Il peut en aller différemment chez celle qui n'a pas pu choisir son partenaire ou le connaître avant la nuit de noces. Dans ce

cas, la surprise peut être amère et la vie commune encore plus.

En fait, l'institution du mariage fait de la femme un être dépossédé de toute volonté propre et opprimée, ayant troqué sa liberté contre la sécurité. Et si l'équilibre familial reste sa préoccupation essentielle, elle va lui sacrifier le plus souvent sa profession, si elle travaille à l'extérieur, et sa promotion.

L'épouse peut en conclure que son mari ne la comprend pas, aussi conciliant soit-il. Si certains époux voudraient être proches de leurs femmes et les aider, ils doivent néanmoins compter avec les traditions de la société, non avec leurs souhaits. La société traditionnelle exige de l'homme qu'il ne montre pas une trop grande proximité vis-à-vis de sa femme, pour ne point paraître dominé par elle.

Quand cette dernière a commencé à quitter le foyer conjugal pour l'espace du travail, l'homme a ressenti la nécessité de s'investir dans son domaine réservé, à savoir la maison et l'éducation des enfants. Mais l'équilibre recherché n'a pas été trouvé, car il suppose que l'homme se rapproche davantage du pôle féminin de sa personnalité, et la femme de son pôle masculin. Condition essentielle pour sentir ce que vit l'autre et comprendre ses valeurs.

Combien de temps faudra-t-il encore pour qu'ait lieu un tel rapprochement? Combien coûtera le passage à un stade plus avancé, en termes de crises, de régressions et d'énergie gaspillée?

De toute façon la femme n'a le choix qu'entre la soumission ou la révolte. Or, ne pouvant maîtriser les

formes de cette révolte, elle peut se venger de ses peines de façon consciente ou inconsciente, en méprisant l'homme, en affaiblissant sa confiance en lui-même, en se jouant de lui ou en l'asservissant à sa volonté. Elle peut négocier l'abandon de sa liberté en passant du statut de prisonnière à celui de gardienne de la prison. Le tortionnaire ne prend-il pas exemple sur celui qui l'a fait souffrir dans son enfance ou son adolescence? Ne se venge-t-il pas de sa faiblesse d'antan, en punissant celui qu'il ressent comme dangereux, en faisant de lui sa victime à son tour?

Plus que pour l'homme, semble-t-il, il importe à la femme qu'on lui exprime son amour et ses sentiments. Qu'on la rassure sur le fait qu'elle n'est pas là uniquement pour assouvir des besoins sexuels. Elle a besoin, elle aussi, de voir flatter son narcissisme et de renforcer l'image qu'elle a d'elle-même. Quand l'homme y parvient, elle lui donne beaucoup, lui permet de demander même davantage, s'oublie pour ainsi dire sur son autel, et ne se voit plus que par ses yeux. Certaines femmes épousent les désirs de leur homme, s'adaptent à ses exigences, objectifs et projets, voire y prennent part. Mais cet amour peut se transformer en prison pour les deux partenaires, dont chacun, surtout l'homme, tentera alors de s'échapper.

La femme exprime sa révolte par les cris, les pleurs ou la mélancolie. Elle peut ne pas savoir comment s'échapper de sa prison. Peut-être ne le veut-elle pas, à cause des enfants, de la société, de sa dépendance économique, ou pour toute autre raison. La femme révoltée peut effrayer, donnant l'image d'un être mauvais et dominateur, alors qu'elle veut simplement arracher ses droits.

L'homme traditionnel n'est pas préparé à une situation où la suprématie serait du côté de la femme. Il se crispe alors et devient encore plus déterminé à défendre ses privilèges et le rapport des forces existant. Il oublie que la procréation a beaucoup mûri la femme et a renforcé chez elle le sens des responsabilités. Peut-être ignore-t-il que du fait de la longue période de l'histoire où elle a subi l'oppression, son sens de la justice s'est affirmé. Il ne mesure pas tout ce qu'elle recèle de souplesse, d'altruisme, de sensibilité, de finesse, de pacifisme, de patience et de sobriété. Si seulement il savait comment l'aborder! Il ne comprend pas non plus que ses réactions agressives ne sont pas nécessairement la marque d'une hostilité de fond, mais plus souvent une sorte d'autodéfense contre l'injustice et l'oppression subies.

Le vide est alors comblé par l'attente, la suspicion, la jalousie. L'affection se transforme en sentiment de solitude, et le bien-aimé en ennemi. L'intimité dégénère en conflits destructeurs, l'amour en blessure narcissique ouverte, sur laquelle vont pousser les ronces du mal-être et du conflit. Une situation qui tend à la destruction de l'autre, alors qu'il est déjà une partie de soi. L'homme qui a cherché dans la femme sa mère ou sa compagne s'est heurté à quelqu'un qui a juste voulu être son égal. S'est-il attendu à cela? La destruction mutuelle scellera-t-elle la fin de la rencontre? La forteresse peut très bien s'écrouler quand le dieu devient un enfant égoïste et indifférent.

Si pour telle ou telle raison la séparation est impossible, la continuation de la relation devient un vacarme assourdissant, le dialogue ayant cessé de jouer tout rôle constructif. Beaucoup de temps va se passer à

échanger les rôles et à tourner en rond, les instincts de vie et de mort s'entrechoquant au tréfonds de chaque partenaire, projetant sur l'autre responsabilité et culpabilité. Le prix d'une telle situation devient prohibitif: découragement, épuisement, solitude, persécution, culpabilité, sentiment d'injustice, absence de joie et de détente, incapacité de réagir aux autres et de profiter de l'instant, faible estime de soi et parfois autodestruction par la maladie.

La femme et ses enfants

Le climat de tension, les conflits incessants entre les époux entraînent chez les enfants anxiété et mélancolie, et les rendent peu confiants en eux-mêmes. Maladies et comportements violents peuvent alors empirer, du fait de la sévérité des parents prétextant ainsi les éduquer. C'est que dans l'esprit de l'enfant qui n'a pas encore appris à distinguer entre les sentiments, se mêlent amour et haine, instinct de vie et instinct de mort, bien et mal. Et la souffrance qu'il n'a su exprimer ne fera que se déplacer vers l'adolescence et l'âge adulte. Pour se venger, il n'hésitera pas à réprimer plus faible que lui, qu'il s'agisse de ses propres enfants, de domestiques ou de subordonnés, et à laisser libre cours à une agressivité parée de toutes les justifications. Certains parviennent ainsi à se venger symboliquement de leurs parents et à s'en libérer, surtout à l'adolescence, période qui a ses propres mécanismes de défense.

Le pire, c'est lorsque les parents, dans le cadre du partage des rôles, ne laissent pas à l'enfant l'occasion de ressentir la présence de la tendresse et de la

compréhension chez l'un ou l'autre. La religion peut être invoquée pour donner un vernis idéologique à des comportements aberrants ou à les justifier. C'est ainsi que le refoulé se transmet d'une génération à l'autre, sans grand changement au niveau de l'expression de la violence. Ne parlons pas de ce qui peut se passer quand une personne aussi marquée par le mal-être de son enfance prend le pouvoir ou exerce une quelconque autorité. Nous savons tous de quels actes destructeurs elle est capable une fois placée à la tête d'un régime politique.

La maternité peut compenser quelque peu les déboires qu'éprouve la femme. Mais cette compensation, que les enfants absorbent avec le lait qu'elle leur prodigue, peut se transformer pour eux en calamité. De façon inconsciente, elle va se venger de leur père et de la vie qu'il lui fait mener. Or c'est pour assouvir leurs besoins qu'elle se sacrifie. Ce qui les culpabilisera leur vie durant. L'enfant préfère de loin avoir une mère épanouie et heureuse et non vivre avec une mère prisonnière de sa situation et se sacrifiant en permanence pour lui. Du reste, certaines n'ayant pas reçu elles-mêmes amour et attention, ne savent comment être mère et donner de l'amour à leur progéniture.

A la question: l'instinct maternel existe-t-il chez toute femme ?, certains spécialistes répondent par la négative. Parmi eux, d'aucuns affirment que si cet instinct existe, il n'apparaît pas nécessairement à la mise au monde de l'enfant. D'autres vont plus loin en affirmant qu'il s'agit là d'un mythe créé par la domination masculine pour conforter la sujétion de la femme mère. Pour que la mère porte seule la responsabilité de la relation avec ses enfants.

Quoi qu'il en soit, le concept d'instinct maternel exige de la mère plus qu'elle n'est en mesure de donner. D'où la culpabilité quand elle croit ne pas en avoir autant qu'elle se l'imaginait.

En fait, l'instinct maternel, ou le désir de s'occuper de petits êtres, n'est pas lié à l'identité sexuelle. Il n'a rien à voir avec un instinct animal. C'est bien un comportement que nous devons apprendre. La procréation ne crée pas la relation entre la femme et son enfant. Elle peut ne signifier que cohabitation et soins journaliers. Il n'est pas facile de s'adapter à un enfant et de répondre à tous ses besoins. Cela exige des désirs, des sentiments et des compétences.

On considère que, jadis, les mères ne s'occupaient pas suffisamment de leurs enfants. La chose ne serait devenue possible qu'à notre époque moderne, qui a vu diminuer d'intensité la dure lutte pour l'existence. La mère ne manquerait pas de se sentir coupable si elle éprouvait des sentiments négatifs vis-à-vis de son enfant pour des raisons indépendantes de sa volonté, ou si elle n'éprouvait pas une forte inclination pour lui et ne se sentait pas capable de s'en occuper ou de l'aimer. Cet enfant a pour sa part une image qu'elle lui a fabriquée dans son imaginaire avant même sa venue au monde. Cette image est constituée d'éléments indépendants d'elle. Et elle peut ne correspondre en rien au véritable enfant qu'elle découvre entre ses bras après sa naissance. Par exemple, ce n'est pas un garçon qu'elle a désiré mais une fille.

La femme veut de toute façon être mère, non à cause de l'instinct maternel, mais pour toute autre raison, comme se rapprocher de son mari et le garder, ou pour pallier le manque d'affection de ses propres parents. Elle s'est en

tout cas habituée durant son enfance à ces images. Elle se trouve peut-être sous l'emprise du désir inconscient de remplacer sa mère auprès de son père et de lui donner un enfant. Dans tous ces cas de figure, l'enfant est son prolongement narcissique et une partie de l'amour de soi. D'où l'importance de l'attachement qu'elle manifeste au nouveau-né les premiers mois de sa vie, et qui peut marquer celui-ci à jamais.

Elle et ses soeurs

Très tôt la fille se révolte contre son sexe et éprouve le besoin de ressembler plus à son père qu'à sa mère. Puis progressivement elle apprend à accepter son corps et sa féminité. Elle commence à vouloir montrer sa beauté, à séduire les hommes et à s'imposer à eux, tout en appréhendant de trop s'en approcher. La femme ne souffre pas seulement d'une blessure culturelle du fait de la discrimination à son encontre, mais aussi d'une blessure affective due à la relation à son père et au peu d'intérêt qu'il a pu lui témoigner. Situation qui n'est pas pour renforcer son narcissisme et son estime de soi. De ce père elle a intériorisé l'amour du pouvoir et le refus d'être dominée par un homme. Pour camoufler sa faiblesse, elle tente alors de s'imposer aux hommes plutôt par son apparence.

Ceci peut expliquer que beaucoup de femmes comptent davantage sur leur «look» que sur l'essentiel, à savoir la culture et les qualités de l'esprit et du cœur. Elles vont être encouragées dans cette voie par les instituts de beauté et les firmes de cosmétiques, la publicité et le culte de la beauté. C'est-à-dire tout ce qui renforce l'archétype

de la femme et la pousse à en user et abuser. Naturellement, comme tout être humain, ce genre de femme aime la beauté. Mais sa quête effrénée révèle souvent un vide qu'elle tente de combler en focalisant l'attention sur sa personne. Il y a assurément un besoin de nourrir son narcissisme et de correspondre à un archétype qui serait dessiné par la part masculine de la société.

C'est historiquement avec la différenciation des classes sociales que la beauté et les cosmétiques auraient commencé à jouer un grand rôle, pour distinguer la femme riche de la femme pauvre. La question, pourtant si importante durant les cinq derniers siècles, n'a cependant acquis tant de place qu'au cours du XXe siècle. Et ce à travers la presse, la publicité, le cinéma, les stéréotypes de stars et de top-models qui se sont diffusés dans toutes les couches de la société. Il y a bien sûr derrière tout cela un marché exploité par l'industrie de la beauté, incluant également tout ce qui est relatif à l'alimentation saine et au sport.

En dehors de cette préoccupation d'être belle, de paraître et d'attirer l'attention, la jeune fille apprend aussi à mentir. Avec le temps et la prise de conscience des relations de domination entre les deux sexes, elle apprend à plaire et tisser les mailles du filet. Le but est de coller à un stéréotype assigné, même si dans la réalité elle découvrira qu'il en va tout autrement. Ainsi apprend-elle à nier ses sentiments, à refréner son amour pour la vie et l'aventure, et à se soumettre au rôle de mère idéale au service de ses enfants et de son mari. Bref, elle devra ignorer ses désirs, sacrifier son épanouissement, car elle ne saurait être femme si elle n'est mère.

Sa propre mère, si révoltée soit-elle par la situation de son sexe, s'opposerait à toutes tentatives de sa fille pour changer les choses et chercherait à la marier le plus tôt possible, de peur des jugements de la société et d'éventuelles accusations portées contre elle-même du fait qu'elle est responsable de son éducation. Même si elle sympathise avec sa fille et peut comprendre ses désirs, elle ne sera pas prête à livrer bataille à la société, mais attendra plutôt que quelqu'un d'autre le fasse à sa place.

Entre mère et fille

La mère donne la vie et imprime sa marque à ses enfants par ses attitudes et ses comportements, son amour ou sa haine, son bonheur et son malheur. La vie devient de ce fait une lutte pour s'imposer à cette mère, pour l'imiter, ou au contraire pour refuser son modèle. Souvent il n'est pas très facile de s'en éloigner après l'avoir adorée. Or quand la mère vit sa vie selon ses propres attentes, elle peut aimer ses enfants et se faire aimer d'eux. Elle sera même pour eux un modèle à suivre si elle s'affirme sans sentiment de culpabilité.

Et cela pourra épargner à la fille la peur de s'affirmer dans la différence et la lutte contre sa mère ou le refus de l'imiter dans la constitution de son identité sexuelle. Il est vrai que la mère ne peut accepter facilement que sa fille mette en question son modèle. Ce faisant, la fille nie le style de vie autour duquel la mère a bâti sa propre existence. Mais même si la fille refuse le modèle maternel et adopte son contraire dans son propre comportement, qu'elle le veuille ou non, elle n'en reste pas moins imprégnée par lui. Elle se positionne en somme dans cette

distance qui sépare la réelle personnalité de sa mère et l'image qu'elle a d'elle.

Un grand pas est franchi quand elle en prend conscience. Mais le plus souvent elle va se taire, faire semblant de ne rien voir de ce qui est pourtant éclatant, et ce pour ne pas peiner sa mère car la rendre triste lui est insupportable. Une relation insuffisamment clarifiée entre les deux ne permet cependant pas à la fille de devenir indépendante. Celle-ci peut vivre dans la peur d'entreprendre des projets ambitieux, d'atteindre ses objectifs ou d'y trouver plaisir une fois les difficultés surmontées.

La petite fille se voit avec les yeux de sa mère. Elle ne peut ni se reconnaître ni s'aimer dans le regard d'une mère indifférente, préoccupée par elle-même ou mélancolique. Ce regard, c'est son miroir. Contrairement à son frère, la fille peut rester très longtemps collée à sa mère du fait de son éducation, alors que lui est généralement préparé très tôt à s'en séparer pour se réaliser. La fille, qui se renforce donc par l'appui que lui a apporté sa mère lorsqu'elle faisait partie d'elle-même, au cours de la toute petite enfance, se sentira plus forte pour s'en séparer et aller découvrir le monde.

L'important c'est que les relations se structurent de la meilleure façon, tant en quantité qu'en qualité, pour que la fille puisse se constituer une image positive d'elle-même, lui permettant de combattre l'angoisse lors de l'absence de sa mère. Sans cela, elle ne cessera de la rechercher, même à l'âge adulte du fait qu'elle n'aura pu construire une confiance en elle-même. De leur côté, certaines mères ne peuvent, à cause de leur grande anxiété, supporter l'idée

que leurs filles puissent vraiment ne compter que sur elles-mêmes. Elles restent pour ainsi dire collées à elles jusqu'à leur mariage et parfois au-delà.

Il est difficile pour une personne éduquée selon ces méthodes de ne pas les répéter avec ses propres enfants, même si elle a eu à en souffrir. Il y a des mères qui n'acceptent pas que leurs filles - et plus généralement leurs enfants - ne soient pas leur propriété, et qu'elles puissent grandir indépendamment de leur constante autorité. On est loin là de l'idéal exprimé jadis par le philosophe libanais Gibran Khalil Gibran: « Vos enfants ne vous appartiennent pas, ils sont les enfants de la vie, celle-ci ne demeure pas dans les maisons du passé ».

Malheureusement, le prix que paye la fille pour obtenir son indépendance est exorbitant. Surtout pour celle qui a été un prolongement de sa mère et ne s'en est pas affranchie à temps. De même lorsque la mère cherche à se réaliser à travers sa fille, elle la voudrait semblable à elle, sans droit à la différence, lui imposant son style de vie, la façon dont elle doit traiter avec l'autre sexe, le choix du mari et la manière d'élever les enfants. L'influence d'une telle mère reste grande, même quand sa fille s'en éloigne, ou se révolte contre elle, ou encore fait des choix différents des siens.

La fille va rechercher, à travers sa relation à son mari ou à son ami, l'amour et l'attention qu'elle n'a pas eus, ou qu'elle n'a reçus que de manière insuffisante. Elle restera le plus souvent prisonnière du sentiment de ne pouvoir maîtriser une partie d'elle-même, toujours placée sous le contrôle de sa mère. Elle vivra aussi un sentiment de culpabilité pour s'être éloignée de cette mère et avoir

manqué à ses devoirs envers elle. Même si elle réussit sa vie, elle ne pourra en jouir. Cela peut ne pas être le cas de son frère s'il a pu compter sur l'attention d'un père se réalisant à travers lui, et d'une mère qui l'a trop valorisé et qui parfois lui a accordé quasiment la place du père.

Une fille ainsi élevée, ne sera pas apte à s'opposer à l'éducation que lui a donnée sa mère ou même à lui tenir tête, afin d'éviter le sentiment de culpabilité. Au nom de l'amour de sa mère, elle ne pourra agir selon ses convictions, mais obéira à ce qu'elle lui aura dicté, fût-ce au prix d'insupportables douleurs. Elle sera obligée à se conformer plus ou moins aux traditions, même si elle obtient des diplômes et du travail. Plus spontanée et plus confiante en elle au début de sa vie, elle va se rapprocher progressivement de l'image de sa mère, perdant ainsi de son individualité, de son énergie et de sa propre personnalité. L'identité sexuelle est le trait le plus influencé par cette éducation. Elle reste entourée par un mur d'interdits, de peurs et de croyances, même si celles-ci ne sont pas exprimées ou transmises de façon consciente par la mère.

Très tôt le mariage devient l'objectif ultime pour vivre une vie sans culpabilité, ni sentiment d'avoir fauté ou haine de soi; et pour être acceptée de sa mère, de sa famille et de la société. Il est probable que la première personne rencontrée, surtout dans les sociétés traditionnelles, sera celle à laquelle elle se liera, sans nécessairement à connaître - quand ce n'est pas la famille qui aura décidé de son union. C'est dans le mariage qu'elle va se découvrir réellement, et le plus souvent c'est la confusion et l'abnégation qui vont caractériser ses

relations avec le partenaire. N'ayant pas appris à être sincère ou claire avec elle-même, sans complexes ou détours, surtout quand il s'agit de questions intimes, elle va vivre dans l'hypocrisie sociale et le mensonge vis-à-vis de soi.

En fait, sa mère n'aura fait que la tromper, en lui cachant ses vrais sentiments vis-à-vis de nombreux sujets, en s'immisçant dans sa vie privée et en exerçant des pressions pour connaître ses secrets, sous le prétexte de protéger sa «morale». Au nom de la bonne éducation, elle aura tenu à tout connaître des secrets de sa fille, afin de continuer à la contrôler, voire l'assujettir. C'est ce qui pousse la fille à ne plus avoir confiance en sa mère, à ruser avec elle, à lui mentir ; pour protéger cette part intime de sa vie que nul n'a le droit de connaître contre son gré.

La mère peut être aimante et compréhensive, mais les désirs inconscients qui gouvernent les êtres humains peuvent créer un fossé entre les positions et les comportements. La fille peut se trouver dans l'impossibilité de choisir entre une parole et un signe qui la contredit. Les signaux corporels et les allusions peuvent être plus éloquents que toute parole. Commence alors à se préciser une mauvaise image de la mère que la fille combattra, voulant ainsi garder son sentiment de sécurité dont la bonne image maternelle est l'un des piliers.

Combien d'enfants sont battus, maltraités ou négligés et ne l'avouent à personne? Bien au contraire ils défendront leurs parents pour garder une image positive d'eux. Souvent, ils préféreront vivre avec eux plutôt qu'avec des étrangers qui les traiteront mieux. Réciproquement, existe-t-il beaucoup de mères qui

avouent ne pas aimer leur fille? Même si c'est le cas, elles vont clamer leur amour infini de peur de paraître anormale vis-à-vis d'elles-mêmes et de la société.

Il existe pourtant une différence entre l'amour qui respecte sa personnalité et les caractéristiques propres de la fille ; et cet état qui n'est qu'un désir de possession ou l'expression d'une anxiété, finissant par déteindre sur l'être aimé. La mère trop attachée à son enfant, comme la mère indifférente, est dans tous les cas de figure nuisible à sa santé psychique. Cet enfant va passer sa vie à la rechercher pour la fuir. Trop près, ce sera la menace sur son indépendance, et trop loin ce sera la culpabilité, le malaise et l'insécurité.

Bien entendu, on retrouvera plus tard cette relation transposée avec le partenaire, auquel il sera demandé implicitement de prendre la place de la mère ou que l'on traitera comme un enfant. Autrement dit, on lui demandera de jouer un rôle qui n'est pas le sien, et dont il n'est pas responsable. Une telle situation est au-delà de ce que peuvent la volonté, l'intelligence, le savoir et l'expérience. C'est dans ses séquelles que vont finalement naître les conflits ultérieurs.

La mère vivant dans la peur d'être découverte et de perdre l'amour de sa fille aurait mieux fait de lui avouer que l'amour total n'existe pas, qu'il est mensonge et hypocrisie. Elle aurait gagné à réaliser que la mère réelle ne peut être idéale, que seule son image l'est. Qu'elle aussi a ses limites, qu'elle se trompe, échoue, s'angoisse comme tout être humain. Mais il est bien connu que les faibles veulent en imposer à plus faibles qu'eux pour paraître plus forts. Comment ne pas s'attendre en pareille situation à

être traitée de la même façon par sa fille: la protéger de la vérité et s'en protéger soi-même?

Dans l'acceptation de la vérité, il y a quelque part une confrontation. Mais ici c'est l'évitement qui est la règle. Le vrai soi va être couvert d'une pellicule, afin que sa révélation soit empêchée. Ce qui est exigé, c'est de s'adapter à la société, de se conformer à son modèle totalitaire et à son organisation politique autoritaire. Malheur à celui qui a échangé son vrai soi contre un faux soi et a perdu la capacité de les différencier. N'est-ce pas là l'une des caractéristiques de nos sociétés arabes?

Le fils et l'image de sa mère

Lorsqu'on parle de la femme et de l'homme on évoque le sexe. Chaque personne porte en elle les caractéristiques des deux sexes, en proportion variable selon les individus, mais correspondant généralement à ceux observés dans son propre sexe. L'évolution des deux sexes ne se fait pas donc indépendamment l'un de l'autre. Et la suprématie de l'un d'eux si elle se réalise, a un prix à payer, ne serait-ce qu'inconsciemment.

Quand l'homme interpelle la femme, c'est aussi à la femme qui est en lui qu'il s'adresse. Et lorsque la relation à l'autre est entravée ou devient incompréhensible, la responsabilité n'incombe pas nécessairement à cet autre. Nous savons que notre façon de voir le monde et ses êtres est porteuse d'une bonne dose de subjectivité, reflétant le soi à travers l'autre.

Partant de là, il est possible de dire que l'image de la femme chez l'homme est une construction imaginaire, où la mère prend une place plus ou moins importante. Et ce,

en fonction du rapport établi avec elle durant l'enfance. A travers la femme, qu'elle soit épouse, sœur ou autre, l'homme peut vouloir «se venger» de la situation éprouvée quand il était petit, faible et dépendant de sa mère. Sa peur d'elle a subsisté dans son inconscient, avec un mélange de haine et d'amour. Ainsi, l'image qu'il s'en fait va osciller entre beauté et laideur, tendresse et méchanceté. Elle va balayer le spectre allant de la sorcière, de la prostituée, à la bien-aimée, la femme tendre et fidèle. De même son corps fascine et effraie tout à la fois. Son visage évoque et l'amour et la haine.

On dit que la mère partage son amour également entre ses enfants. Ceci relève plutôt du mythe et de l'idéal. Chaque enfant naît avec ses propres caractéristiques, le différenciant des autres et définissant d'une certaine façon son type de rapport au monde. Il arrive toujours dans un contexte familial précis, défini par les variations de la situation sociale, psychologique et économique de sa famille. Il faut ajouter à cela d'autres facteurs qui distinguent les enfants, comme le degré de difficulté de l'accouchement, la position dans la fratrie, sans oublier bien entendu le sexe.

Ce dernier facteur peut être déterminant, agissant de façon négative ou positive dans la relation aux parents. La place importante du garçon dans les sociétés patriarcales, surtout s'il est le premier ou l'unique enfant, n'a pas besoin d'être soulignée. On peut imaginer ce qu'il en coûte à une mère d'avoir une fille alors qu'elle espérait un garçon. Lui, héritier de ses parents, va porter le nom de sa famille. Il est celui sur lequel vont se focaliser tous les rêves et tous les espoirs pour asseoir la place de cette

famille dans la société et assurer sa continuité. Certains vont jusqu'à faire porter à la mère la responsabilité du fait qu'elle n'accouche pas d'un garçon. Ils vont le lui reprocher comme si c'était elle qui choisissait le sexe de son enfant, et comme si elle n'avait pas préféré qu'un garçon soit son cadeau à son mari et aux deux familles.

Quand elle donne vie à un garçon, la mère se sent comme une reine, heureuse de l'arrivée de celui qui va être le roi de son cœur et donner une signification à sa vie. La plupart du temps naît même une relation très forte entre la mère et le fils, celui-ci allant jusqu'à occuper symboliquement la place de son père. Le père risque ainsi d'être rejeté de cette relation et d'éprouver de la jalousie ou de prendre ses distances vis-à-vis d'eux. Et plus il se sent hors de leur couple, plus il devient dur ou démissionnaire. Ce qui complique davantage la relation sur tous les plans. Il peut en résulter des conséquences sur la santé psychique de tous les membres de la famille. Beaucoup d'enfants ne sortent pas indemnes d'une telle situation.

Le garçon va se conduire plus tard, non comme le fils de sa mère, mais comme son maître. Il n'en est pas le seul responsable, car il a été mis à une place qui n'est pas la sienne. Il a été obligé de jouer un rôle pour lequel il n'était pas fait. Et par ailleurs, son père n'a pas été en mesure ou n'a pas voulu assumer l'un de ses rôles essentiels: s'interposer entre la mère et son enfant. En effet, peut-être la mère a-elle fait de l'enfant son confident, lui confiant ses secrets, se plaignant à lui de ses malheurs et attendant implicitement qu'il la venge un jour.

Les études sur les adolescents coupables de délits ou de crimes montrent la relation étroite entre leur comportement et leur relation à leur mère et à la structure monoparentale de la cellule familiale. La mère peut être du genre à se détester, car elle déteste sa situation. Elle ne peut donc aimer quelqu'un d'autre, même s'il s'agit de son enfant. Si elle l'aime, c'est en tant que remède ou correctif au dysfonctionnement de la relation qu'elle a avec son père et la société.

Mais ce genre d'amour n'est pas celui qui reconnaît l'existence de l'enfant et le respecte en tant qu'être humain jouissant de tous ses droits. C'est plutôt un amour qui le considère comme un appendice, un mineur à qui on dicte sa volonté, voire comme un fardeau inévitable. Et lorsque les naissances se suivent, sans possibilité de contrôler leur nombre ou leur moment, et quand aucune décision libre n'est possible, le coût devient exorbitant. Est-il possible à une femme vivant dans ces conditions de donner à ses enfants ce qu'ils exigent d'attention et d'affection ? Qui cherche à l'appuyer moralement, à faire attention à ses besoins, pour avoir le droit d'exiger d'elle qu'elle continue à donner, dans le cadre d'une éducation difficile et psychologiquement exigeante ?

Une fois grand, l'enfant aura des difficultés à s'éloigner de sa mère. Il se sentira coupable s'il le fait, à cause de sa souffrance et de l'attachement qu'elle a pour lui, alors même que son désir de s'en affranchir est très fort. Dans la société patriarcale, la femme acquiert davantage de pouvoir au fur et à mesure qu'elle avance en âge, et elle cherche à s'imposer à ses enfants qui sentent tout ce qu'ils lui doivent. Son image les poursuivra, ses

reproches pour leur éloignement, surtout si elle n'admet pas une telle situation, peuvent faire mal.

La position de cette mère sera encore plus inconfortable quand elle se mêlera du choix de l'épouse de son fils, et se montrera plus conservatrice en la matière que son mari. Elle se révélera farouche partisane des traditions, alors que c'est elle qui en a le plus souffert. Les femmes plus jeunes de sa famille ne pourront pas jouir de plus de libertés, car elle sera aux aguets. Qui n'a jamais entendu parler de guerres entre la belle-mère et la bru?

Dans tous les cas, le coût psychologique de la relation de la mère avec son fils peut être élevé. Ce dernier projettera la peur de sa mère, qu'il ne peut ni admettre ni reconnaître, sur d'autres femmes. Celles-ci auront à payer le prix fort pour les preuves que l'homme veut donner de sa virilité et de son indépendance; sans oublier la tendance à la vengeance et à la domination, qui ne sont que des mécanismes de protection. Bref, ses rapports avec les femmes seront caractérisés par beaucoup de contradictions, de peur et de haine. Un tel homme est en fait la victime d'une telle mère, elle-même victime de son mari, de sa société et des rapports de forces dominants.

Nous comprenons comment se mêlent dans son esprit souffrance, tristesse et amour; toutes ces contradictions étant vécues inconsciemment. Cette relation dialectique d'une violence sévissant à tous les niveaux explique la domination des rapports de forces et, dans la société en son entier, la confiscation des centres de décision par des personnes pathologiques. Ce sont là des mentalités qui, pour renforcer la volonté de puissance et de revanche, vont

s'attaquer à toute loi morale ou coutume s'opposant à la satisfaction immédiate de leurs désirs et objectifs.

Quelle solution?

Comprendre ce n'est pas excuser, mais c'est le premier pas vers la solution. Il faut admettre qu'à travers ce qu'elles réalisent dans leur vie et la qualité de ces réalisations, les femmes sont largement responsables du type de société et de transmission générationnelle qui existe. Or elles ne peuvent progresser et créer si elles répondent à la répression et à la persécution par les mêmes méthodes. Les comportements répressifs ou persécuteurs sont à la fois le résultat et la cause de la haine de soi, du désir de dominer l'autre du fait de la peur qu'il inspire. D'où la généralisation de personnalités névrotiques qui ne trouvent le repos que dans la répétition des mêmes attitudes.

Ces comportements destructeurs pour soi et les autres nécessitent qu'on y mette fin dans les pratiques. Il ne suffit pas d'instaurer des règlements ou d'informer, sinon comment expliquer la persistance d'une telle situation depuis si longtemps, certaines sociétés paraissant vivre comme si le temps s'était arrêté? Des générations se sont succédées et ont vécu de la même façon sans grand changement; le même héritage passant des parents aux enfants. Il nous faut tendre vers un monde renouvelé, différent, plus conforme à nos rêves et ambitions. Pourrions-nous jamais explorer les abysses de notre passé pour changer notre présent et notre futur, au moins celui de nos enfants? Ne cherchons-nous pas tous une vie plus généreuse, équilibrée, créative et heureuse pour nous et

pour tous ceux qui nous entourent, voire pour le monde entier? Pourquoi, dès lors, brandir les instruments de destruction du monde alors que nous pensons participer à sa construction?

Que de temps et d'énergie perdus, que de souffrance, lorsque le plus fort viole les droits du plus faible. A quand le jour où l'un pourra se chercher et se réaliser avec l'autre, loin des tensions et des conflits destructeurs pour tous? Ce qui unit l'homme et la femme est plus important que ce qui les différencie. L'amour, facteur essentiel de la réalisation de soi, ne peut coexister avec le conflit et l'agressivité. Les deux sexes ont une grande capacité de don de soi leur permettant de s'élever vers davantage de perfection. Mais il faut commencer par se connaître pour savoir diriger sa vie de façon positive.

Nous devons utiliser nos potentialités pour des causes nobles donnant un sens à l'existence et lui permettant de s'élever et de servir le bien de l'humanité. Celui qui se retrouve, connaissant sa valeur et ses possibilités, ne peut qu'être une source de bienfaits pour lui-même et pour les autres. L'homme qui cherche chez la femme ce qui le complète s'unira à elle pour s'approcher de la perfection qui reste le grand idéal. Il existe de grandes possibilités chez l'être humain, qui, si elles étaient exploitées, le verraient triompher de lui-même et surmonter les petites choses.

Sans le pôle féminin de son être, l'homme serait plus cruel et brutal, se délestant de tout ce qui relève de l'affect et de la spiritualité. Le problème de la femme vient du fait qu'elle veut prouver son existence et se trouver une place sous le soleil, mais elle est encore couverte de blessures.

Elle veut se convaincre et convaincre les autres de sa valeur, s'efforçant durant les différentes étapes de sa vie de se débarrasser du lourd héritage qu'elle traîne.

Ou bien elle reste attachée à sa prison, ou bien elle s'en échappe vers un monde qu'elle contribue à édifier de façon effective et créative. Pour cela elle doit commencer par se connaître elle-même, savoir ce qu'elle veut et ce qu'elle peut. Par prendre conscience de ses potentialités perdues, essayer de les recouvrer et de les promouvoir, s'aimer et cesser de mépriser ses possibilités, de même qu'en finir avec la dépendance et la passivité. Ainsi la femme peut-elle aimer l'homme, se réconcilier avec lui, l'aider à travailler ensemble pour changer ce qui existe. Son monde intérieur est comme un trésor caché. Si elle savait comment le trouver, elle trouverait aussi la lumière qui l'emplirait d'amour et de bonheur.

Le paradis serait en nous si seulement nous savions comment explorer notre être et nous débarrasser d'un héritage plein de tabous et d'interdits, de peur et de domination du surmoi. Ce dernier, formé sous la pression des tabous, des concepts de péché, d'interdit et de culpabilité, a transformé les capacités créatives en comportements négatifs dominés par la passivité, le pessimisme et la haine. Celui qui vit l'amertume, le désespoir et la frustration cherche à les fuir, en se détestant et en détestant la vie et les êtres. Il a recours aux mécanismes de destruction plutôt qu'à ceux de construction.

La femme qui donne la vie peut, si elle découvre ses possibilités, en profiter, en inventer de nouvelles pour se sauver et cesser de tourner en rond, enfermée dans des

conflits stériles où elle enterre son corps avant son âme. La connaissance est le premier pas pour triompher de soi et s'élever au-dessus des petites choses. Nous devons accepter que l'essentiel des causes d'échec réside en nous. Ce que nous mettons sur le compte des circonstances est en général ce que nous ne voulons pas assumer. La créativité nécessite de la constance et du temps, même si la marche en avant connaît des crises et des coups d'arrêt inévitables.

Pour triompher des obstacles, il est nécessaire de sortir du statut de victime, d'arrêter la guerre, de prendre l'initiative de la reprise, sans attendre que l'autre fasse le premier pas.

Afin de s'adapter à cet autre, l'homme a intérêt à utiliser le côté féminin de sa personnalité en s'intéressant davantage à la maison et à ses enfants. La femme, quant à elle, peut prendre plus de pouvoir, sans excès, pour s'occuper de ses affaires et de celles des siens. Une tâche commune aux deux époux regardant dans la même direction et donnant un sens à leur vie peut être d'un grand secours, pendant qu'ils s'entraident et discutent, même s'ils ne s'intéressent pas aux mêmes choses. Chacun est alors un exemple pour l'autre, même s'ils ne partagent pas la même opinion.

La liberté et l'individualité de chacun n'ont pas de quoi inquiéter, tant que la coexistence harmonieuse permet de réaliser les besoins et aspirations de chacun, du moins une partie d'entre eux. Si l'amour régresse ou le désir baisse, l'estime, l'affection et le respect des spécificités de chacun n'en persistent pas moins. Une sorte d'amitié peut subsister, empêchant de se perdre dans

l'autre ou d'en être dépendant. L'amour de la vie ainsi que le désir de créer et de donner continuent de prévaloir, évitant d'infliger des souffrances tant à soi qu'à l'autre. Le mariage est une association, non une appropriation ou une aliénation.

Dans la connaissance et l'analyse de soi, on trouvera ce qui aide à dépasser les crises, sinon à les éviter. C'est la troisième voie, et elle est la plus utile quand il s'agit de sauver les liens qui unissent des personnes proches. Mais tient-on vraiment à connaître les vrais sentiments et intentions de l'autre pour ne pas lui faire porter ce qui ne lui appartient pas ? Ce que dit l'un est-il réellement reçu comme l'a voulu l'émetteur ou comme le souhaite le récepteur ? Ne vaut-il pas mieux s'en tenir à ses limites et se convaincre que nul ne peut ou ne doit dominer l'autre ? Doit-on se soumettre à la volonté du plus fort quand des droits légitimes sont violés, du fait de traditions et de coutumes, de religions et de lois ?

Pour entretenir la relation et la faire progresser, les psychologues conseillent de faire attention aux mots utilisés et à la façon de les prononcer. Entre parler trop et trop peu, il existe un équilibre à trouver. Ce que l'on tait a aussi des effets sur le psychisme. A contrario, une trop grande transparence peut être nuisible. La règle est que chacun doit garder ses secrets pour lui et ne pas tenter d'aller fouiner dans ceux de l'autre, car ce n'est là que l'expression de la tentation inconsciente de le posséder. Un tel comportement est plus proche des pratiques de l'enfant qui est en nous que de celles d'un adulte.

Or, pourquoi prétendre s'imposer de façon infantile à un autre égal en droits et en devoirs ? On n'a pas affaire

dans le couple à une seule personne, mais à deux entités indépendantes vivant dans un espace commun. Ce ne sont pas là deux amis. Ce qui les unit est de toute autre nature, et doit garder toute sa beauté sous peine d'être détruit. Chacun a besoin de se créer chez l'autre une image. Vu de très près, on peut y paraître nu, dépourvu même de sa «feuille de vigne». Les détails peuvent constituer un fardeau pour l'autre, s'ajoutant à ce qui reste tapi dans l'inconscient, jusqu'à ce que cela explose en un furieux volcan à la première occasion. Les circonstances de la vie peuvent occasionner des blessures narcissiques dont les effets n'apparaîtront que plus tard.

La franchise n'est pas nécessairement une vertu. Elle peut même être inspirée par un sentiment de culpabilité vis-à-vis de l'autre. Mensonge et vérité sont antagonistes. Dans l'absolu le premier n'a aucun avantage, le second aucun désavantage. Mais entre mentir et avouer, il existe un équilibre à chercher en fonction des capacités et des besoins psychologiques de l'un et l'autre. Gardons présent à l'esprit le fait que l'autre n'est pas un dépotoir où nous pouvons nous débarrasser de ce qui nous gêne, sous prétexte de transparence et de fidélité.

Se taire est même parfois plus respectueux pour l'autre et ses sentiments que l'inverse. Il faut respecter ce « contrat », en considérant ce qui peut lui porter atteinte ou le protéger, sans menacer pour autant la confiance mutuelle qui le sous-tend. Le discours peut sembler parfois futile face à la gravité des situations. Un silence plein de sens est en soi un langage qui interroge l'âme et l'élève. Quand une situation se négocie, il y a toujours ce qu'on perd et ce qu'on gagne de part et d'autre. Or pour

que la relation se renforce entre les deux parties, il ne faut pas que l'un des deux se sente lésé, qu'un sentiment d'injustice ou de colère puisse naître, et que le dialogue échoue. La confiance en soi et la réalisation de soi permettent cette souplesse dans le rapport à la vie et aux autres. De plus, une crise peut stimuler la recherche d'un meilleur équilibre.

La vie apportant son lot de problèmes, mieux vaut y faire face plutôt que de leur tourner le dos. Il nous faut assumer nos responsabilités au lieu de les rejeter sur les circonstances et sur les autres. Fuir nos problèmes les complique, nous isole, augmente la souffrance et les symptômes de maladies délétères pour le sens de l'existence. Leur faire face en revanche, nous permet de reconnaître nos désirs refoulés et inassouvis. Ce qui aide à résoudre les difficultés de la vie, à renforcer la confiance en soi, et à nous permettre de jouir de l'existence, avec les autres et dans le respect mutuel.

Il faut se forger des capacités permettant de contrôler sa vie et de la conduire, pour retrouver un équilibre rompu et réaliser le bonheur recherché. Et cela peut passer par l'appel à l'aide de personnes possédant les connaissances et les techniques nécessaires.

On peut certes trouver beaucoup en soi-même, pourvu que soient présentes des capacités mentales et psychologiques, telles que le courage, le contrôle de soi et la volonté. Plus que jamais, en définitive, le besoin se fait sentir de voir la femme sortir de l'obscurité où elle a été jetée, retrouver dans la lumière sa place auprès de l'homme.

Main dans la main, ils peuvent construire ce monde qui ne semble avancer que pour mieux reculer.

Reste la question: si le rêve est permis, combien de temps s'écoulera avant qu'on le voie se réaliser?

**Texte publié en arabe en 2004*

PUBLICATIONS DE LA COMMISSION ARABE DES DROITS HUMAINS

-Violette Daguerre, James Paul: Pour la fin de l'embargo contre le peuple irakien: deux textes sur les sanctions économiques (rapport en arabe), 1998.

- Protection des défenseurs des droits humains en Tunisie, (rapport en arabe et français), 1998.

- Mahmoud Khelili, L'Algérie: procès Serkadji, du carnage de la prison à la parodie de justice, (rapport en français et arabe), 1998.

-Violette Daguerre: le Mariage civil au Liban, droit et nécessité (rapport en arabe), 1998.

- Jamal Na'al: Libertés démocratiques, droits de l'homme et crise du judiciaire dans la Constitution syrienne (rapport en arabe), 1998

- Omar Mestiri: Lecture de la convention arabe pour la lutte anti-terrorisme (rapport en arabe), 1998.

- Mohamed Hafez Yacoub: la Cour pénale internationale, (rapport en arabe et en français), 1998.

- Confiscation de l'Association des avocats au Bahreïn, (ACHR et Ligue des droits de l'homme du Bahreïn) (rapport en arabe et en anglais), 1998.

- Moncef Marzouki, Violette Daguerre, Issam Younes, Haytham Manna: Violence et torture dans le monde arabe, l'intégrité physique et morale (livre en arabe et français), 1998, seconde édition l'Harmattan, 2000.

- Violette Daguerre et Issam Eddine Hassan: les Sanctions économiques sur l'Irak (rapport en arabe, français et anglais), 1999.

- Pour la démocratie et les droits humains en Tunisie (rapport en arabe), 1999.

- Haytham Manna: Rapport sur une mission d'observation judiciaire au procès de Jalal Zoglami en Tunisie (en arabe), 1999.

- Haytham Manna: Observation judiciaire au procès de Radia Nasraoui et les militants accusés d'appartenance au POCT en Tunisie (rapport en arabe), 1999.

- Nathalie Boudjerada: Rapport sur une mission d'observation judiciaire en Tunisie au procès de Moncef Marzouki et Néjib Hosni (rapport en français et arabe), 2000.

- Haytham Manna: Rapport sur une mission d'observation judiciaire au procès des militants de l'Association marocaine des droits de l'homme (en arabe), 2000

- Mahmoud Khelili et Amina Al-Kadi: Disparitions forcées et torture en Algérie, (livre en français), 2000.

- Tawfiq Ben Brik: Et maintenant, écoute-moi, ACHR- Dar Aloès et Aphra, (livre en arabe), 2000.

- Violette Daguerre, Mohamed Hafez Yacoub et Mohamed Harthieh: les Réfugiés palestiniens au Liban (livre en arabe et en anglais), 2000.

- Haytham Manna (sous la direction) avec 38 chercheurs, Short Universal Encyclopedia of Human Rights, (coéditée par: éditions Al-Ahali, Eurabe, Bisan, Damas -Beyrouth- Paris), 2 Volumes, 2000-2002.

- Violette Daguerre: Rapport préliminaire sur la situation sanitaire sous l'Intifada, (en arabe), 2001.

- Haytham Manna: la Liberté de création en exil, série Bourgeons, ACHR et Al-Ahali, (livre en arabe), 2001.

- Moncef Marzouki: Sommes-nous aptes à la démocratie, série Bourgeons, ACHR et Al-Ahali, (livre en arabe), 2001.

- Haytham Manna: A propos de l'avenir, observations sur le rapport du gouvernement syrien au Comité des droits de l'homme (rapport en arabe, français et anglais), 2001

- La Tunisie demain, ouvrage collectif avec la participation de: Ahmed Manai, Tawfiq Ben Brik, Rached Ghannouchi, Mostapha Ben Jaafar, Moncef marzouki, Noredine Khatrouchi, Haytham Manna, série Réforme politique et droits de l'homme, éd Eurabe, (livre en arabe), 2001.

- Ahmad Fawzi: rapport de mission d'observation judiciaire au procès des deux députés syriens Ma'moun Homsy et Riad Seif, (ACHR et Aphra), 2001

- L'usage de la force par l'armée israélienne: Association Al-Haq, (rapport traduit de l'arabe et publié en français par ACHR), 2001.
- Violette Daguerre et 18 écrivains syriens (sous la direction): Démocratie et droits de l'homme en Syrie, (livre en arabe, traduit en français et en anglais), 2001
- Habib Issa: le Dernier appel pour la liberté, (livre en arabe), Paris, 2002. Beyrouth, 2003
- Jean-Claude Ponsin et Nathalie Boudjerada: Rapport de mission d'observation sur les violations des droits humains dans les territoires occupés, (en français), 2002.
- Richard Morran, Roger Normand, James Paul, John Rampel, and Christophe Wilcke: Iraq sanctions, Humanitarian Implications and Options for the Future, ACHR & 10 ONG, (rapport en anglais et arabe), 2002
- Anwar Al Bonni, Observation judiciaire au procès du journaliste Habib Younes, Liban, (rapport en arabe), 2002.
- Maha Youssef, Imad Moubarak, Mostafa al-Hassan: Loi d'exception et liberté d'organisation en Egypte, (livre en arabe et en anglais), 2002.
- Le «tribunal de peuple» et le non-droit d'organisation politique en Libye, (rapport en anglais et en arabe), 2002.
- Nathalie Boudjerada et Daniel Voguet: 2 rapports de mission d'observation judiciaire au procès de Marwan Barghouti, (français et arabe), 2002 et 2003
- Angela Gaff: Un de nos meilleurs succès, (rapport de mission à Gaza sur la tuerie de Darj en français, anglais et arabe), ACHR & Al-Mezan, 2002.
- Elections du barreau en Mauritanie, (rapport du conseil national des avocats mauritaniens), 2002.
- Haytham Manna: Les Etats-Unis et les droits de l'homme, série Bourgeois, ACHR et Al-Ahali (livre publié en arabe à Paris, Damas et Djedda), 2003
- Détentions arbitraires dans la première semaine de l'agression sur l'Iraq, (rapport en arabe), 2003
- Haytham Manna: Situation des Palestiniens en Iraq, (rapport en arabe), 2003
- Khalil Ma'touq et Anwar Al-Bonni: Situation des Palestiniens au camp de Rwayched, Jordanie, (rapport en arabe), 2003

- Violette Daguerre: Crimes d'agression, série Bourgeons, ACHR et Al-Ahali, (livre en arabe), 2003
- Mohamed Ben Tareiya, Abbas Orwa, Youssef Bejjawi: Histoire de la torture et origines de son interdiction en Islam, (livre publié en arabe par ACHR et Centre Arraya), Beyrouth et Djedda, 2003
- Donia-l-Amal Ismail: Situation des enfants palestiniens détenus dans les prisons israéliennes, (rapport en arabe publié par ACHR et Centre Ad-Damir), 2003
- Au secours des vulnérables, Travaux du congrès de Paris des ONG humanitaires et caritatives, (livre en arabe et textes choisis en français et en anglais), Eurabe et Al-Ahali, 2003
- Notre responsabilité commune, rapport de plusieurs ONG sur les conséquences d'une nouvelle guerre sur les enfants d'Iraq, (en anglais), 2003
- La libre parole et le terrorisme, affaire de Tayssir Allouni, (rapport en arabe), 2003
- Journée internationale de solidarité avec les détenus politiques en Tunisie, (rapport de 25 ONG en français et arabe), 2004
- Haytham Al-Maleh, Les droits des groupes vulnérables, série Bourgeons, ACHR et Al-Ahali, (livre en arabe), 2004
- La détention arbitraire dans le monde arabe: l'exemple de Qatar, Arabie saoudite, Syrie et Tunisie, (rapport d'ACHR et Al-Karama pour les droits de l'homme en français et en arabe), 2004
- Abdelmajid Manjounah, Haytham Al-Maleh, Haytham Manna: Etat d'urgence et état de droit en Syrie, (livre en arabe), 2004
- Hossein Al-Audat (sous la direction): La liberté de presse dans le monde arabe et l'Occident, série Bourgeons, ACHR et Al-Ahali, (livre en arabe), 2004
- Pour une société civile en Syrie, débats de Montada Al-Hiwar Al-Watani, (livre en arabe), 2004
- Haytham Manna, Cri avant l'assassinat, l'avenir des ONG humanitaires et caritatives en Arabie saoudite (rapport fait en français et en arabe avec le Bureau international des ONG humanitaires et caritatives), 2004
- Violette Daguerre (sous la direction): Le droit à la santé, série Bourgeons, ACHR et Al-Ahali, (livre en arabe), 2004
- Rachid Mesli: Phénomène des disparitions forcées en Algérie, (livre en français), 2004

- Haytham Manna: Interventions sur la culture des droits de l'homme, Centre Arraya et ACHR, 2004 (livre en arabe)
- Violette Daguerre, Majd Shara et Sabika Annajar, Femme et famille dans les sociétés arabes, série Bourgeons, ACHR et Al-Ahali, (livre en arabe), 2004
- Ali Damini, Une symphonie dans la cellule, série Bourgeons, ACHR et Al-Ahali (livre en arabe), 2004,
- Matrouk Al-Faleh, Réformes constitutionnels en Arabie saoudite, série Bourgeons, ACHR et Al-Ahali, (livre en arabe), 2004
- Haytham Manna et 17 auteurs (sous la direction), L'avenir des droits de l'homme, impunité et droit international, ACHR, Eurabe et Al-Ahali, 2005, (livre en arabe)
- Mostafa Soulaïh, Critique de l'expérience marocaine sur la réconciliation nationale, série Bourgeons, ACHR et Al-Ahali, (livre en arabe), 2005,
- Haytham Manna et Kais Azzawi, La protection des journalistes, série Bourgeons, ACHR et Al-Ahali, (livre en arabe), 2005,
- Abdallah Al-Hamed, Indépendance de la justice en Arabie saoudite, série Bourgeons, ACHR et Al-Ahali, (livre en arabe), 2005,
- Moncef Marzouki, De quelle démocratie parlez-vous? série Bourgeons, ACHR et Al-Ahali, (livre en arabe), 2005,
- Haytham Manna, Etudes critiques sur les droits de l'homme, ACHR et Al-Ahali, (livre en arabe), 2005,
- Moncef Marzouki, L'homme interdit, ACHR, Eurabe et Al-Ahali, (livre en arabe), 2006,
- Haytham Manna, Droits de l'enfant, Conventions régionales et internationales, Centre Arraya et ACHR, Beyrouth, Djedda et Damas, (livre en arabe), 2006,
- Ibrahim Taouti, Rapport sur la procédure suivie et le procès engagé contre Alony, ACHR et Al-Ahali, (français et arabe), 2006,
- Mohamed Kreshen, Al Jazeera et ses pairs, série Bourgeons, ACHR et Al-Ahali, (livre en arabe), 2006,
- Le praticien face à une victime de torture, Ouvrage de l'Avre traduit du français par Moncef Marzouki, série Bourgeons, ACHR et Al-Ahali, (livre en arabe), 2006,
- Violette Daguerre et Haytham Manna, Rapport d'observation médico-psycho légale, ACHR, (en français, anglais et roumain), 2006,

- Haytham Manna, La justice ou la barbarie, série Bourgeons, ACHR et Al-Ahali, (livre en arabe), 2006,
- Moncef Marzouki, Une place pour la nation en ces temps, série Bourgeons, ACHR et Al-Ahali, (livre en arabe), 2006,
- Violette Daguette, Les organisations de bienfaisance palestiniennes sous embargo, ACHR et IBH, (rapport en arabe et en français), janvier et septembre 2007
- Naser Ghazali, La situation des Syriens en Irak, ACHR et DCTCRS (rapport en arabe), 2007
- Hugo Ruiz Diaz Balbuena et Mireille Mendès-France, Lecture juridique de la situation au Liban après l'agression israélienne (rapport en français), 2007
- Moncef Marzouki, Vers une société de citoyens et un Etat de droit, série Bourgeons, ACHR et Al-Ahali, (livre en arabe), 2007,
- Mostafa Al-Hassan, L'arrestation politique en Egypte, (rapport en arabe), 2007
- James Paul et al, Guerre et occupation en Irak, ensemble d'ONG, (rapport en arabe et en anglais), 2007
- Violette Daguette et Naser Ghazali, Les réfugiés irakiens en Syrie, (rapport en arabe et en anglais), 2007
- Violette Daguette, L'immigration: problématiques et défis, cas de la France, série Bourgeons, ACHR et Al-Ahali, (livre en arabe), 2008
- Haytham Manna, La résistance civique, lecture dans l'immunité sociétale, série Bourgeons, ACHR et Al-Ahali, (livre en arabe), 2008
- Violette Daguette et Haytham Manna, Rapport d'observation judiciaire au procès de Hassan Rachidi et Ibrahim Sabeh Eleil à Rabat, (en arabe), juillet 2008
- Haytham Manna, Rapport d'observation judiciaire au procès des détenus de la Déclaration de Damas, (en arabe, français et anglais), août 2008
- Lettre au Procureur pour la Cour pénale internationale (plusieurs ONG), (en français, anglais et espagnole), Mars 2009
- Jean François FECHINO, Pré-rapport mission Gaza avril 2009, ACHR, ICAWC, ACDN, Paris, Genève et Oslo, 2009.
- Loai Deeb & Haytham Manna, Cast Lead, Gaza, ICAWC, ACHR, Paris Genève et Oslo, 07/05/2009.

- Violette Daguerre, Rapport sur la judéisation de Jérusalem, (en arabe et en anglais), avril 2009
- Violette Daguerre, Rapport sur les élections présidentielles de 2009 en Mauritanie, (en arabe et en français), Août 2009
- Haytham Manna, La justice internationale, de Nuremberg à Gaza, ACHR, ICAWC et IBH, série Bourgeons, ACHR et Al-Ahali, (livre en arabe), 2009
- Violette Daguerre, Rapport d'observation judiciaire au procès des 6 détenus politiques au Maroc, (en arabe et en anglais), septembre 2009
- Violette Daguerre, Rapport sur la situation des Palestiniens de 1948, (en arabe et en anglais), Septembre 2009

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
Chapitre 1 La condition féminine à l'aube du 21 ^{ème} siècle	9
Chapitre 2 Egalité des sexes dans la région euro-méditerranéenne	25
Chapitre 3 Processus de Barcelone: Sûreté d'État et déraison des groupements d'intérêt	37
Chapitre 4 Mariage civil au Liban: droit et nécessité	51
Chapitre 5 Lecture psychologique des relations Homme – Femme	67